

Article de *Juristat*

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008

par Marnie Wallace

Juillet 2009
Vol. 29, n° 3



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-002-X, Vol. 29, n° 3 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008

Juillet 2009, Vol. 29, n° 3

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2009

N° 85-002-X, Vol. 29, n° 3 au catalogue

ISSN 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- ^x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008 : faits saillants

- Les crimes déclarés par la police au Canada ont poursuivi leur baisse en 2008. Le volume de crimes et leur gravité en général ont tous les deux diminué de 5 %.
- Le taux de crimes déclarés par la police (TCDP) — qui représente le volume de crimes déclarés — a reculé surtout en raison d'une diminution du taux de vols de moins de 5 000 \$ (-6 %), l'infraction qui est la plus fréquente. Au total, le nombre de crimes déclarés a fléchi d'environ 77 000 entre 2007 et 2008.
- L'Indice de gravité des crimes déclarés par la police (IGCDP) — qui permet de suivre les changements de la gravité des crimes déclarés — était en baisse pour une cinquième année consécutive en 2008. Le recul du taux d'introductions par effraction (-10 %) a fait glisser l'IGCDP, lequel est passé de 95,2 à 90,0.
- Le volume et la gravité des crimes violents déclarés par la police ont tous les deux fléchi en 2008. La baisse des voies de fait simples (-2 %), qui est l'infraction avec violence la plus fréquente, a fait diminuer le taux de crimes violents de 2 %. L'Indice de gravité des crimes violents a reculé de 3 % pour se situer à 94,6, en raison des baisses de 7 % des vols qualifiés et de 10 % des tentatives de meurtre.
- Le taux d'homicides national a progressé légèrement en 2008 (+2 %), cette hausse étant la troisième en cinq ans. La police a dénombré 611 victimes d'homicide, soit 17 de plus qu'en 2007. Les augmentations constatées en Colombie-Britannique et en Alberta ont contribué à l'accroissement global.
- La gravité de la criminalité a reculé d'un bout à l'autre du pays en 2008, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et dans deux des trois territoires, où elle a augmenté. Toutefois, l'Île-du-Prince-Édouard affichait toujours le plus faible Indice de gravité de la criminalité, et elle était suivie de près de l'Ontario, de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nouveau-Brunswick.
- Le Manitoba et la Nouvelle-Écosse ont enregistré les plus fortes baisses de la gravité de la criminalité. Parmi les provinces, celles de l'Ouest ont continué à déclarer les valeurs les plus élevées de l'Indice, la Saskatchewan s'étant classée première; venaient ensuite le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Alberta.
- La majorité des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada, dont les 10 RMR les plus grandes, ont connu des baisses de la gravité de la criminalité. Winnipeg a affiché le plus grand recul (-19 %), alors que Trois-Rivières a déclaré la plus forte hausse (+14 %).
- Les valeurs les plus élevées de l'Indice de gravité de la criminalité ont été déclarées par Regina, Abbotsford–Mission et Saskatoon, tandis que les plus faibles ont été observées à Guelph, Saguenay, Barrie, Québec et Toronto.
- On a dénombré environ 167 000 jeunes auteurs présumés d'une infraction au *Code criminel* en 2008, en baisse de près de 11 000 par rapport à 2007. Ainsi, le taux de criminalité chez les jeunes a reculé de 5 %, ce qui constitue la quatrième diminution en cinq ans. Le taux de crimes violents chez les jeunes a également baissé, soit de 3 %.

Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2008

par Marnie Wallace

Chaque année en juillet, Statistique Canada diffuse, par l'intermédiaire du Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), son rapport annuel sur les crimes déclarés par la police au Canada. On y présente de l'information sur les tendances à court et à long termes de la criminalité en général, ainsi que des crimes violents et sans violence, et ce, aux échelons du pays, des provinces et territoires, et des régions métropolitaines de recensement. Pour la première fois, ce rapport comprend de l'information à la fois sur le volume et la gravité des crimes déclarés par la police au Canada. Le nouvel Indice de gravité des crimes déclarés par la police (IGCDP) a été présenté au printemps 2009 pour permettre aux Canadiens de suivre les variations annuelles de la gravité des crimes déclarés par la police.

Les données proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), qui est un recensement de tous les crimes dont la police a pris connaissance et dont elle a établi le bien-fondé. Ces statistiques de la criminalité sont recueillies conformément à un ensemble de catégories et de définitions de crimes approuvé à l'échelle nationale. Elles ont été déclarées régulièrement par les services de police et communiquées au CCSJ chaque année depuis 1962.

Les statistiques sur les crimes déclarés par la police constituent une façon de mesurer la nature et l'étendue de la criminalité au Canada. L'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation représente une source d'information complémentaire. Tous les cinq ans, l'ESG permet de recueillir, auprès d'un échantillon représentatif à l'échelle nationale de Canadiens âgés de 15 ans et plus, des données sur huit infractions différentes dont ils peuvent avoir été victimes : agression sexuelle, vol qualifié, voies de fait, introduction par effraction, vol de biens personnels, vol de biens du ménage, vol de véhicules à moteur ou de leurs pièces et vandalisme. L'ESG de 2009 sur la victimisation est actuellement en cours de réalisation, et l'on prévoit diffuser les résultats en 2010.

Normalement, les taux de victimisation criminelle obtenus à partir des données de l'ESG sont beaucoup plus élevés que les taux calculés au moyen des données du Programme DUC. Les raisons qui expliquent la différence ont été explorées dans de nombreux documents, et elles comprennent le fait que les crimes ne sont pas tous signalés à la police. Les résultats de l'ESG de 2004 révèlent qu'environ le tiers (34 %) des incidents de victimisation criminelle ont été signalés à la police. Pour obtenir plus de renseignements sur les résultats de l'ESG de 2004 sur la victimisation, voir Gannon et Mihorean, 2005.

Le volume et la gravité des crimes diminuent en 2008

Non seulement le volume de crimes déclarés par la police au Canada a-t-il fléchi en 2008 par rapport à l'année précédente, mais les crimes étaient aussi de nature moins grave. Le taux de crimes déclarés par la police (TCDP) au Canada — qui représente le volume global de crimes signalés à la police et déclarés par celle-ci — a diminué de 5 % en 2008 pour se fixer à son point le plus bas en 30 ans (tableau 1). La gravité de la criminalité, qui est mesurée au moyen du nouvel Indice de gravité des crimes déclarés par la police (IGCDP), a aussi diminué en 2008, l'Indice s'étant établi à 90,0 par rapport à 95,2 l'année précédente (pour de plus amples renseignements sur l'Indice de gravité de la criminalité, voir l'encadré 1). Il s'agissait de la cinquième baisse annuelle consécutive de la gravité de la criminalité dans son ensemble (-5 %) (graphique 1.a).

Dans le cas des crimes violents, le volume et la gravité ont tous les deux reculé en 2008. L'Indice de gravité des crimes violents a fléchi de 3 % pour s'établir à 94,6, alors que le taux de crimes violents a diminué de façon un peu moins marquée (-2 %) (graphique 1.b).

Les services de police canadiens ont déclaré environ 2,2 millions d'infractions prévues au *Code criminel* (sauf les délits de la route) en 2008 (tableau 2), 1 de ces infractions sur 5 étant de nature violente¹. Presque toutes les infractions au *Code criminel* et aux autres lois fédérales ont affiché une baisse en 2008. Faisaient exception certaines infractions telles que l'homicide, les voies de fait graves, la fraude, la contrefaçon, la conduite avec facultés affaiblies et la possession de cannabis, qui ont progressé.

Ensemble, sept types d'infractions étaient responsables d'environ 80 % du volume de tous les crimes déclarés au Canada. Il s'agit du vol de moins de 5 000 \$ (25 %), du méfait (17 %), de l'introduction par effraction (10 %), des voies de fait simples (8 %), des infractions à l'administration de la justice (8 %), du vol de véhicules à moteur (6 %) et du fait de troubler la paix (5 %).

Le recul du TCDP constaté en 2008 a été déterminé par la diminution de pratiquement toutes ces infractions à fréquence élevée (tableau 2). Dans l'ensemble, le nombre d'infractions déclarées en 2008 a fléchi d'environ 77 000. Plus particulièrement, le nombre de vols de moins de 5 000 \$ a reculé d'environ 28 000, celui des introductions par effraction, d'environ 22 000 et celui des vols de véhicules à moteur, d'à peu près 20 000 en 2008.

Les variations des crimes plus graves, qui ont un poids plus élevé, ont une plus forte incidence sur l'IGCDP que sur le taux. Environ la moitié du recul de la gravité des crimes déclarés par la police constaté au Canada en 2008 était attribuable à la baisse du taux d'introductions par effraction (-10 %).

Encadré 1 Indice de gravité des crimes déclarés par la police

Le nouvel Indice de gravité des crimes déclarés par la police (IGCDP) constitue un autre outil à ajouter à l'ensemble actuel, qui comprend le taux de crimes déclarés par la police (TCDP) et les données sur la victimisation de l'Enquête sociale générale. L'Indice a été élaboré pour répondre à la demande de la communauté policière de créer une mesure de la criminalité afin de rendre compte de la gravité relative des différentes infractions et ainsi combler les lacunes présentées par le TCDP actuel.

Le TCDP, qui permet de suivre les variations du volume de la criminalité, attribue le même poids à chaque affaire criminelle. Par conséquent, le taux est dominé par les infractions moins graves à fréquence élevée.

L'IGCDP sert à mesurer les variations annuelles de la gravité des crimes. On attribue à chaque type d'infraction un poids calculé à partir des peines actuellement imposées par les tribunaux dans l'ensemble des provinces et des territoires. Les calculs sont faits en utilisant les cinq années de données les plus récentes dont on dispose sur les peines imposées.

Les crimes plus graves ont des poids plus élevés, et les crimes moins graves, des poids moins élevés. Ainsi, lorsqu'on inclut tous les crimes, les variations des infractions plus graves ont un effet plus marqué sur l'Indice.

On a traditionnellement calculé des taux distincts de crimes déclarés par la police pour l'ensemble des crimes, pour les crimes violents, pour les crimes contre les biens et pour toutes les autres infractions. De même, on a créé des indices de gravité distincts : un pour l'ensemble des crimes déclarés par la police, un pour les crimes violents, qui comprend seulement les crimes contre la personne, et un pour les crimes sans violence, comme les crimes contre les biens et les infractions relatives aux drogues. Les infractions relatives aux drogues ne sont pas prises en compte dans le taux de criminalité traditionnel, de même que les infractions aux autres lois fédérales et les délits de la route prévus au *Code criminel*. Ces infractions sont toutefois incluses dans l'IGCDP.

Contrairement au TCDP, qui est exprimé sous forme d'un taux pour 100 000 habitants, l'IGCDP est un indice dont la valeur a été établie à 100 dans l'année de base, qui est 2006. Les données permettant de produire l'Indice remontent à 1998 au plus tôt. Pour de plus amples renseignements sur l'IGCDP, voir le rapport *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*.

Le recul de la gravité de la criminalité observé au Manitoba est le plus important au pays

En 2008, la gravité des crimes déclarés par la police a connu un recul dans tout le pays, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard (+7 %), au Nunavut (+2 %), au Nouveau-Brunswick et dans les Territoires du Nord-Ouest (+1 % chacun) (tableau 3). La province dont l'IGCDP a fléchi le plus était le Manitoba (-14 %), suivi de la Nouvelle-Écosse (-9 %). Les diminutions constatées dans ces deux provinces étaient surtout attribuables à de fortes baisses des introductions par effraction, des vols de véhicules à moteur et des vols qualifiés.

En dépit de ces fortes baisses, les provinces de l'Ouest ont continué à déclarer les valeurs provinciales de l'IGCDP les plus élevées (graphique 2.a). En 2008, la valeur la plus importante de l'Indice global a été signalée par la Saskatchewan, suivie du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Les valeurs de l'Indice enregistrées dans les trois territoires étaient toujours beaucoup plus élevées que celles du reste du Canada. Même si l'IGCDP a augmenté de 7 % à l'Île-du-Prince-Édouard en 2008, la valeur de l'Indice affichée par cette province était, de nouveau, la plus faible. L'Ontario, Terre-Neuve-et-Labrador et le Nouveau-Brunswick suivaient cette province de près.

La plupart des régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada², dont les 10 RMR les plus grandes, ont aussi déclaré des baisses de la gravité de la criminalité (tableau 4). Parmi ces RMR, c'est Winnipeg qui a affiché le plus important recul (-19 %). Presque toutes les plus petites RMR, en particulier St. John's (-15 %), et Regina, Saskatoon et Moncton (les trois en baisse de 13 %), ont également affiché des reculs de la gravité de la criminalité.

Trois-Rivières a enregistré la plus forte hausse de la gravité de la criminalité dans son ensemble (+14 %), des augmentations ayant été constatées pour les taux de vols qualifiés (+64 %) et d'introductions par effraction (+31 %). Malgré ces hausses, la valeur de l'Indice inscrite à Trois-Rivières, qui s'établissait à 78,2, est demeurée sous la moyenne nationale de 90,0.

Guelph a signalé l'IGCDP le moins élevé de toutes les RMR au Canada (graphique 3.a). Son indice de 57,7 était de 36 % inférieur à la moyenne nationale. Les indices de Saguenay, Barrie, Québec et Toronto étaient également bien en deçà de la moyenne nationale. Les valeurs les plus importantes de l'IGCDP ont encore une fois été enregistrées dans les RMR de l'Ouest, Regina, Abbotsford–Mission et Saskatoon arrivant en tête.

Le volume et la gravité des crimes violents accusent une baisse en 2008

Parmi l'ensemble des crimes signalés à la police au Canada, 1 sur 5 est de nature violente. Les crimes violents ne comprennent que les infractions contre la personne, comme l'homicide, le vol qualifié et l'agression sexuelle. Tant le volume que la gravité des crimes violents ont fléchi en 2008, ce qui signifie que le nombre d'infractions de violence déclarées a diminué par rapport à l'année précédente et que ces infractions étaient de nature moins grave.

Au total, la police a dénombré environ 3 500 infractions de violence de moins en 2008. Le taux de voies de fait simples — le type de crime violent le plus fréquent — a fléchi de 2 %. Il était en grande partie responsable de la baisse du taux de crimes violents déclarés par la police.

La gravité des crimes violents déclarés par la police s'est également repliée (-3 %) en 2008, surtout en raison des baisses des taux de vols qualifiés (-7 %) et de tentatives de meurtre (-10 %) (graphique 1.b).

Presque tous les types de crimes violents ont fléchi en 2008. Les exceptions les plus notables étaient les homicides et les voies de fait graves — la forme de voies de fait la plus sérieuse —, ces crimes violents ayant affiché une légère hausse (tableau 2). Le taux de harcèlement criminel n'a pas varié.

Par ailleurs, le taux de crimes violents déclarés par la police est en baisse depuis 2000, surtout en raison de la diminution de certains crimes à fréquence élevée, comme les voies de fait simples et les menaces. L'Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police (IGCVDP), toutefois, est demeuré relativement stable à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Des augmentations de certains crimes graves avec violence, comme les vols qualifiés et les voies de fait graves, ont fait grimper cet indice en 2005 et en 2006. Les reculs de la gravité des crimes violents qui sont survenus au Canada en 2007 et en 2008 étaient grandement attribuables aux baisses du taux de vols qualifiés.

Le Manitoba et la Saskatchewan affichent les plus fortes diminutions de la gravité des crimes violents

En 2008, la gravité des crimes violents s'est accrue à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Alberta (tableau 3). Dans les autres provinces, l'IGCVDP a fléchi, le Manitoba et la Saskatchewan ayant tous les deux signalé une baisse de 9 %.

Même si l'IGCVDP de l'Île-du-Prince-Édouard a grimpé de 8 % en 2008, il était le plus faible de tous les indices provinciaux. Les autres provinces du Canada central et de l'Atlantique ont enregistré des valeurs de l'Indice qui étaient inférieures à celles des provinces de l'Ouest et des trois territoires. La Saskatchewan et le Manitoba ont connu de fortes baisses de leur IGCVD, mais ils affichaient toujours les valeurs de l'Indice les plus élevées parmi les provinces en 2008.

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) de l'Ouest canadien ont aussi déclaré des valeurs élevées de leur IGCVD, Regina, Saskatoon et Winnipeg ayant connu les valeurs les plus importantes. Un certain nombre de RMR de l'Atlantique et du Canada central ont également signalé des valeurs de l'Indice qui dépassaient la moyenne nationale de 94,6. Il s'agit d'Halifax, de Saint John, de Montréal, de Toronto et de Thunder Bay. C'est à Guelph et Barrie qu'ont été observées les plus faibles valeurs de l'IGCVDP en 2008.

Le taux d'homicides enregistre une légère hausse en 2008

Le taux d'homicides s'est accru légèrement en 2008, en hausse de 2 % par rapport à 2007. La police a dénombré 611 victimes — 17 de plus que l'année précédente —, ce qui donne un taux de 1,8 homicide pour 100 000 habitants. Alors que le taux d'homicides suit une tendance générale à la baisse depuis le milieu des années 1970 (graphique 4), la hausse constatée en 2008 était la troisième à survenir en cinq ans.

Des augmentations enregistrées en Colombie-Britannique (+29 victimes) et en Alberta (+22 victimes), surtout en région rurale, ont contribué à l'accroissement à l'échelle nationale (tableau 5). Après avoir connu une forte hausse en 2007, le Manitoba a déclaré 54 homicides en 2008, soit 7 de moins que l'année précédente. Toutefois, le taux d'homicides au Manitoba (4,5 victimes pour 100 000 habitants) est demeuré le plus élevé des taux provinciaux (graphique 5). Le taux d'homicides enregistré au Nouveau-Brunswick était le plus faible en 40 ans.

Toronto, où il s'est produit 103 homicides en 2008, a connu le plus grand nombre d'homicides de l'ensemble des RMR. Cependant, ce nombre était légèrement inférieur aux 112 victimes dénombrées en 2007 (tableau 6). Compte tenu de la population, le taux d'homicides observé à Toronto, soit 1,9 homicide pour 100 000 habitants, dépassait un peu le taux national de 1,8. Les taux d'homicides étaient les plus importants dans les RMR de l'Ouest suivantes : Abbotsford–Mission, Winnipeg, Regina, Edmonton, Kelowna, Calgary et Vancouver.

En 2008, les taux d'homicides à Montréal et Hamilton se sont fixés à leur point le plus bas depuis 1981, lorsque les données ont été produites à l'échelon des RMR pour la première fois. Six RMR au pays n'ont déclaré aucun homicide en 2008. Il s'agit de Barrie, Guelph, Saguenay, Sherbrooke, Thunder Bay et Moncton.

Il y a eu, en 2008, 723 tentatives de meurtre, soit 70 de moins qu'en 2007, ce qui correspond à un recul de 10 % du taux de cette infraction. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta étaient les seules provinces où le taux a progressé. Bien que le taux de tentatives de meurtre soit demeuré invariablement plus élevé que le taux d'homicides depuis 1978, il a généralement suivi la tendance progressive à la baisse qui a été notée au chapitre des homicides (graphique 4).

Les vols qualifiés fléchissent en 2008

Dans l'ensemble du pays, la police a déclaré environ 32 000 affaires de vol qualifié en 2008, ce qui a donné lieu à un taux de 7 % inférieur à celui observé en 2007³. Le taux de vols qualifiés au Canada suit une tendance graduelle à la baisse depuis 10 ans; il a fléchi de 11 % entre 1998 et 2008 (graphique 6).

Plus de la moitié (57 %) des vols qualifiés déclarés par la police en 2008 ont été commis sans arme, alors qu'environ 15 % ont été perpétrés avec une arme à feu. Après avoir atteint son point le plus faible en 30 ans en 2007, le taux de vols qualifiés commis avec une arme à feu est demeuré stable en 2008.

L'Île-du-Prince-Édouard est la seule province où les vols qualifiés ont progressé en 2008 (+42 %), bien que le taux de vols qualifiés dans cette province ait encore été le plus bas au pays. Les taux de vols qualifiés dans les provinces de l'Ouest étaient de beaucoup supérieurs aux taux enregistrés ailleurs au Canada (graphique 7). Même si le Manitoba a continué de déclarer le taux de vols qualifiés le plus élevé de l'ensemble des provinces et des territoires, il a aussi affiché la plus forte baisse de cette infraction (-22 %) en 2008. Le Manitoba a signalé le plus important taux de vols qualifiés depuis 1994, alors que la Saskatchewan a inscrit le deuxième taux en importance depuis 2003.

Si Winnipeg, Regina et Saskatoon ont connu les taux de vols qualifiés les plus élevés de toutes les RMR en 2008, ces taux ont grandement fléchi dans les trois RMR. Toutefois, les taux de vols qualifiés ont augmenté à certains endroits au pays, notamment à Saint John, Trois-Rivières, Gatineau, Ottawa, Barrie, Peterborough, London, Windsor, Edmonton, Kelowna et Abbotsford–Mission.

Les voies de fait sérieuses sont en recul pour la première fois en près de 10 ans

La police a déclaré près de 58 000 voies de fait sérieuses au Canada en 2008. Ensemble, les voies de fait graves (niveau 3) et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) représentaient un peu plus de 1 crime violent déclaré sur 10. Ces voies de fait sérieuses suivent une tendance à la hausse depuis 25 ans, mais elles ont diminué légèrement en 2008, pour la première fois depuis presque 10 ans (graphique 8.a).

La Saskatchewan et le Manitoba ont enregistré les plus forts taux de voies de fait sérieuses de toutes les provinces, leurs taux étant plus de 60 % supérieurs au taux de la province qui s'est classée troisième (tableau 5, graphique 8.b). Toutefois, en 2008, c'est la Saskatchewan qui a connu la plus forte baisse du taux de voies de fait sérieuses (-7 %). Le Nouveau-Brunswick a affiché l'accroissement le plus marqué au pays par rapport à 2007, soit 18 %.

Les crimes sans violence déclarés par la police

Au Canada, 4 crimes signalés à la police sur 5 ne sont pas violents. Trois infractions précises représentent près des deux tiers des infractions sans violence au pays. En 2008, le vol de moins de 5 000 \$ constituait 31 % des crimes sans violence; venaient ensuite le méfait (20 %) et l'introduction par effraction (12 %). Le volume de crimes sans violence signalés à la police a affiché un recul de 5 %, alors que la gravité de ces crimes, comme le montre l'Indice de gravité des crimes sans violence déclarés par la police, a diminué un peu plus (-6 %).

Les introductions par effraction poursuivent leur déclin

En 2008, le taux d'introductions par effraction a continué la tendance à la baisse amorcée au début des années 1990; il était de 10 % inférieur au taux constaté en 2007 (graphique 9). Le taux d'introductions par effraction déclarées en 2008 était moins de la moitié du taux consigné en 1991. La police a dénombré plus de 200 000 introductions par effraction en 2008, dont presque 6 sur 10 ont été perpétrées dans une résidence. En outre, 32 % ont été commises dans une entreprise et 9 %, dans un autre endroit, comme une école, une remise ou un garage isolé.

Le taux d'introductions par effraction s'est replié dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, où il a augmenté de 12 % (tableau 5).

Conformément au modèle observé pendant plus de 10 ans, le taux d'introductions par effraction en Saskatchewan est demeuré le plus élevé de tous les taux provinciaux (graphique 10), même s'il a reculé de 15 % en 2008. Des baisses encore plus fortes ont été affichées par Terre-Neuve-et-Labrador (-23 %), le Manitoba (-20 %) et la Nouvelle-Écosse (-18 %).

Pour ce qui est des RMR, les plus forts taux d'introductions par effraction ont été déclarés par Abbotsford–Mission et Regina, alors que Toronto a affiché le plus faible. Trois-Rivières a connu l'augmentation des introductions par effraction la plus marquée en 2008, soit 31 %.

La mise sur pied de programmes de surveillance spéciaux ainsi qu'une utilisation accrue des dispositifs de sécurité à domicile, comme les avertisseurs antivol, les détecteurs de mouvement et les nouvelles serrures ou barres de sécurité, pourraient expliquer en partie la baisse des introductions par effraction (Gannon et Taylor-Butts, 2006). En outre, des franchises d'assurance plus élevées pourraient être liées au moins grand nombre d'introductions par effraction signalées à la police (Fedorowycz, 2004).

Les vols de véhicules à moteur déclarés par la police sont en recul dans l'ensemble du pays

Les services de police du Canada ont déclaré environ 125 000 affaires de vol de véhicules à moteur en 2008, ce nombre étant inférieur de plus de 20 000 à celui constaté en 2007. Le taux de vols de véhicules à moteur est en baisse depuis le milieu des années 1990. Le déclin du taux de vols de véhicules à moteur enregistré en 2008 était le plus important en 30 ans, soit 15 % par rapport à 2007 (graphique 9). Ce taux a fléchi dans toutes les provinces, les reculs variant entre 1 % en Saskatchewan et 39 % au Manitoba⁴.

En dépit d'une forte baisse de son taux de vols de véhicules à moteur en 2008, le Manitoba affichait toujours le taux le plus élevé de toutes les provinces (graphique 11). Environ 81 % des vols de véhicules à moteur au Manitoba sont survenus dans la RMR de Winnipeg, où le taux a chuté de 44 % en 2008. Il s'agissait de la deuxième année d'affilée au cours de laquelle le taux de vols de véhicules à moteur a accusé une baisse à deux chiffres dans cette RMR. Winnipeg a tout de même déclaré le taux de vols de véhicules à moteur le plus important parmi les RMR au Canada.

Abbotsford–Mission, Kelowna et Brantford ont aussi enregistré des taux relativement élevés de vols de véhicules à moteur déclarés. Kelowna et Brantford ont toutes les deux signalé des hausses à deux chiffres en 2008, tout comme Guelph, Peterborough, St. Catharines–Niagara et Trois-Rivières.

La baisse globale des vols de véhicules à moteur déclarés par la police qui est survenue au cours des 10 dernières années pourrait être en partie attribuable à certains facteurs, comme l'utilisation accrue de dispositifs antivol (avertisseur pour automobile, système antidémarrage pour véhicule à moteur, etc.), la mise sur pied d'équipes spécialisées d'application de la loi dans certains services de police et des initiatives ciblées (programme de voitures-appâts, etc.)⁵.

Dans l'ensemble, les infractions relatives aux drogues déclarées par la police sont stables, mais la possession de cannabis augmente

Les infractions relatives aux drogues, qui comprennent les infractions liées à la possession, au trafic, à l'importation, à l'exportation et à la production, tombent sous le coup de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances*⁶. Les taux d'infractions relatives aux drogues ont tendance à varier sensiblement d'une année à l'autre, car les changements des politiques locales d'application de la loi et des ressources disponibles peuvent avoir une incidence sur les pratiques de mise en accusation de la police.

En 2008, la police a dénombré environ 102 000 infractions relatives aux drogues, un nombre pratiquement inchangé par rapport à 2007. Le taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police suit une tendance générale à la hausse depuis le début des années 1990, et il a atteint, en 2007, son plus haut point en 30 ans (graphique 12). Depuis le début des années 1980, le taux d'infractions relatives aux drogues a été beaucoup plus élevé en Colombie-Britannique que dans toute autre province (tableau 5).

La possession, l'importation et l'exportation de cannabis sont les seuls types d'infraction relative aux drogues à avoir progressé en 2008 à l'échelle nationale (tableau 2). La possession de cannabis représente presque la moitié de toutes les infractions relatives aux drogues au Canada. À l'échelon provincial, seuls le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique ont signalé des baisses de leur taux d'infractions liées au cannabis en 2008. Les infractions liées à la cocaïne se sont repliées de 8 % à l'échelle nationale en 2008, alors que les infractions liées aux autres drogues, comme l'héroïne, le crystal meth et l'ecstasy, ont reculé de 2 %.

La police signale une hausse des affaires de conduite avec facultés affaiblies

Comme dans le cas des infractions relatives aux drogues, le nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies déclarées par la police peut aussi varier sous l'effet de nombreux facteurs, dont les changements législatifs, les pratiques d'application de la loi (p. ex. recours accru à la suspension immédiate du permis de conduire), les changements démographiques et l'évolution des attitudes face à la conduite en état d'ébriété. La police a déclaré près de 85 000 affaires de conduite avec facultés affaiblies en 2008. Parmi celles-ci, on a dénombré 193 affaires de conduite avec facultés affaiblies causant la mort, en hausse par rapport aux 182 affaires enregistrées en 2007. Même si le taux global de conduite avec facultés affaiblies s'est accru en 2008 (+6 %), il suit une tendance générale à la baisse depuis 25 ans.

De toutes les provinces, ce sont le Nouveau-Brunswick (+23 %) et la Saskatchewan (+22 %) qui ont enregistré les plus fortes hausses en 2008. Seulement quatre provinces ont signalé des baisses de leur taux de conduite avec facultés affaiblies; l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont déclaré des diminutions de 2 %, alors que le Québec a affiché un recul de 1 %.

Le taux de criminalité chez les jeunes fléchit pour une deuxième année d'affilée

Le nombre de jeunes auteurs présumés⁷ (12 à 17 ans) d'une infraction au *Code criminel* (sauf les délits de la route) se situait à presque 167 000 en 2008, ce qui représente près du tiers de tous les auteurs présumés (tableau 7)⁸. Le taux de jeunes auteurs présumés — c'est-à-dire le taux de criminalité chez les jeunes — a reculé de 5 % en 2008, soit la quatrième baisse en cinq ans (graphique 13.a)⁹.

Contrairement à la tendance à la baisse du taux global de criminalité chez les jeunes, le taux de crimes violents chez les jeunes est relativement stable depuis 2000. Le recul de 3 % enregistré en 2008 était la deuxième baisse consécutive du taux de crimes violents chez les jeunes (graphique 13.b).

Le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide a décliné de façon marquée pour une deuxième année consécutive en 2008. On a dénombré 56 jeunes auteurs présumés d'homicide¹⁰ cette année-là, comparativement à 77 en 2007 et à 86 en 2006. C'est au Manitoba que le taux de jeunes auteurs présumés d'homicide était le plus élevé; il y avait de 13 pour 100 000 jeunes (tableau 8). À Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, aucun jeune n'a été l'auteur présumé d'un homicide.

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*, promulguée en 2003, consiste à détourner du système de justice pénale officiel les jeunes qui ont commis des crimes sans violence et moins graves en favorisant le recours aux mesures extrajudiciaires (non judiciaires) (ministère de la Justice Canada, 2003). Ces mesures comprennent les suivantes : aucune autre mesure, avertissement officiel par la police, renvoi à un programme communautaire, mise en garde officielle par la police, mise en garde par la Couronne et programme de sanctions extrajudiciaires.

En 2008, 43 % des jeunes auteurs présumés d'une infraction au *Code criminel* ont été officiellement inculpés, alors que les autres ont vu leur cas classé par un autre moyen. Le taux de jeunes qui ont été mis en accusation ou dont la mise en accusation a été recommandée par la police a reculé de 4 %. Le taux de jeunes qui ont fait l'objet d'une mesure autre qu'une mise en accusation, comme un renvoi à un programme de déjudiciarisation, a aussi diminué, soit de 5 %, en 2008.

Les facteurs qui ont une incidence sur les taux de criminalité

Comme on l'a mentionné ici et là dans le présent rapport, de nombreux facteurs peuvent faire varier les taux de criminalité. Ceux-ci comprennent, entre autres, les stratégies locales d'application de la loi, les différents mécanismes de déclaration des services de police et divers facteurs socioéconomiques.

À titre d'exemple, une étude dans laquelle on a examiné les tendances de la criminalité a permis de constater que les variations des taux d'inflation étaient liées aux changements des crimes imputables à des motifs financiers (c'est-à-dire le vol qualifié, l'introduction par effraction et le vol de véhicules à moteur) et que la consommation d'alcool et les taux de chômage étaient corrélés avec les taux d'homicides (Pottie-Bunge, Johnson et Baldé, 2005). D'autres études ont montré une association entre les taux de criminalité des quartiers et les niveaux de revenu (Savoie, 2008).

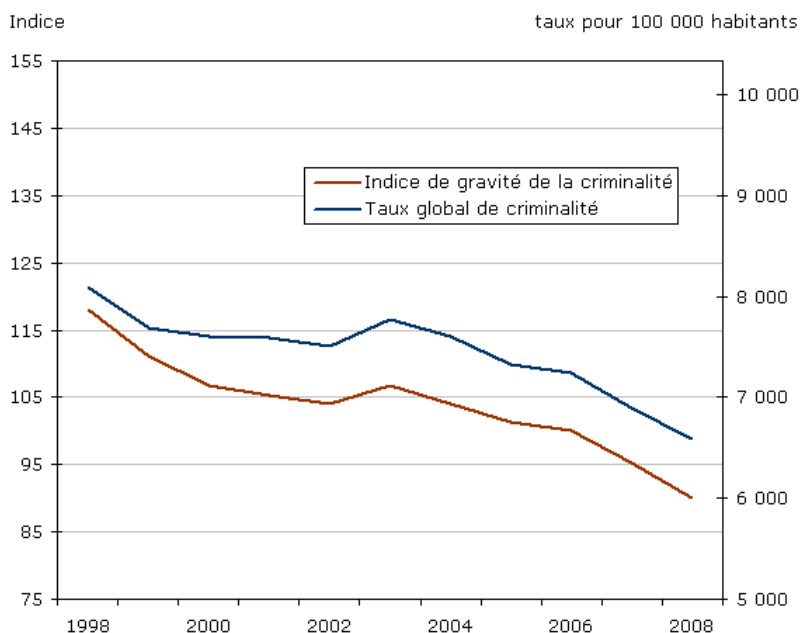
Les statistiques de la criminalité peuvent aussi varier suivant les réactions et les perceptions changeantes de la société à l'égard de certains crimes (comme l'agression sexuelle et la violence conjugale), ce qui peut influencer sur les taux de déclaration à la police. De même, les changements apportés au système de justice pénale, comme la création d'une nouvelle infraction, peuvent avoir un effet sur le nombre d'affaires criminelles déclarées par la police.

Des différences liées aux modalités de déclaration des services de police peuvent aussi avoir une incidence sur les taux de criminalité. Par exemple, certains services de police ont des centres d'appel, où sont signalées et enregistrées les affaires criminelles, alors que d'autres services exigent des victimes qu'elles viennent informer la police des crimes en personne. La facilité de déclaration par le public peut influencer sur la décision de signaler ou non une affaire criminelle à la police et, par conséquent, sur la déclaration de cette affaire au Centre canadien de la statistique juridique au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphiques

Graphique 1.a

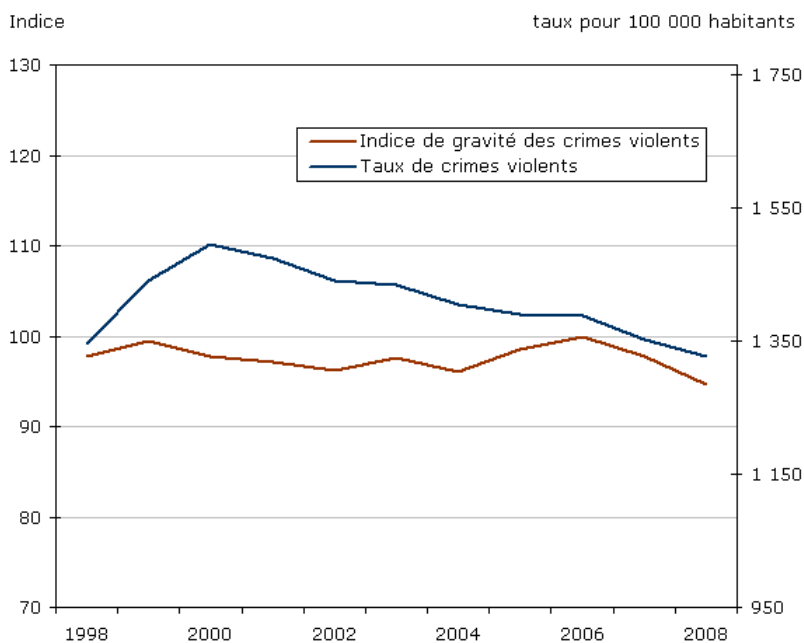
Taux de crimes et Indice de gravité des crimes déclarés par la police, Canada, 1998 à 2008



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 1.b

Taux de crimes violents et Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police, Canada, 1998 à 2008

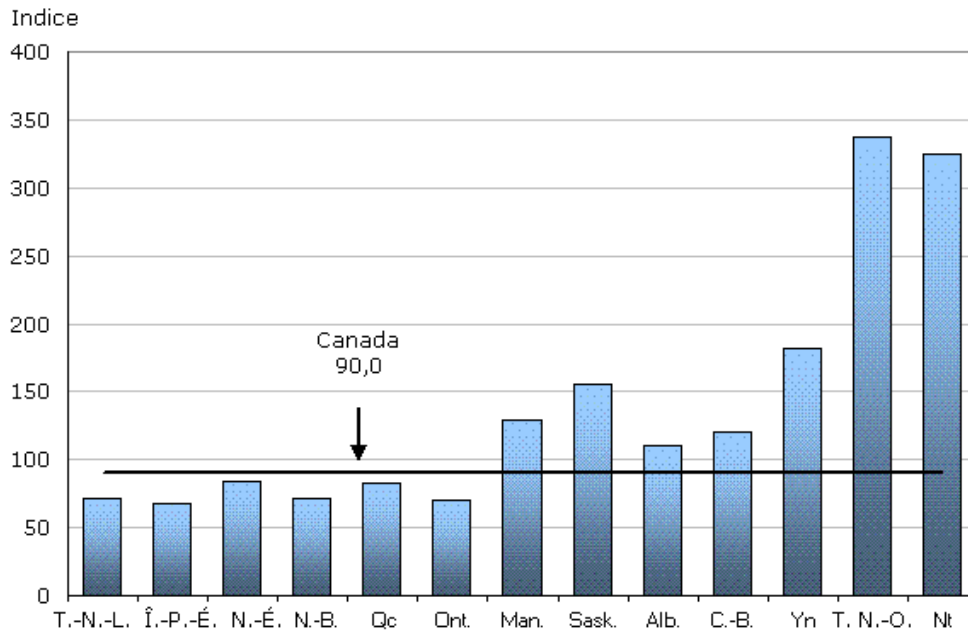


Note : Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Par conséquent, les données ne sont comparables qu'à compter de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 2.a

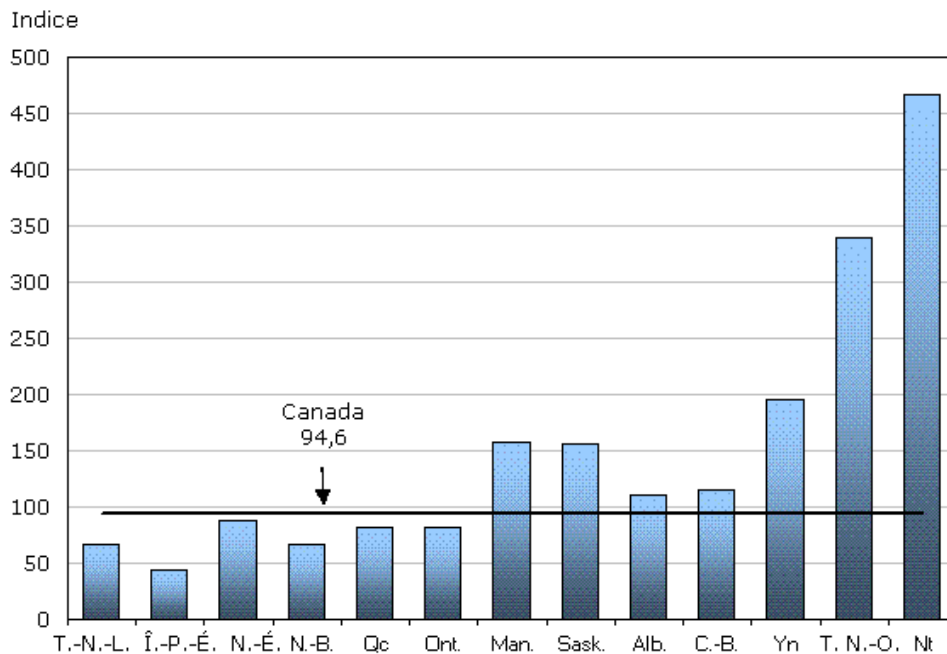
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la province et le territoire, 2008



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 2.b

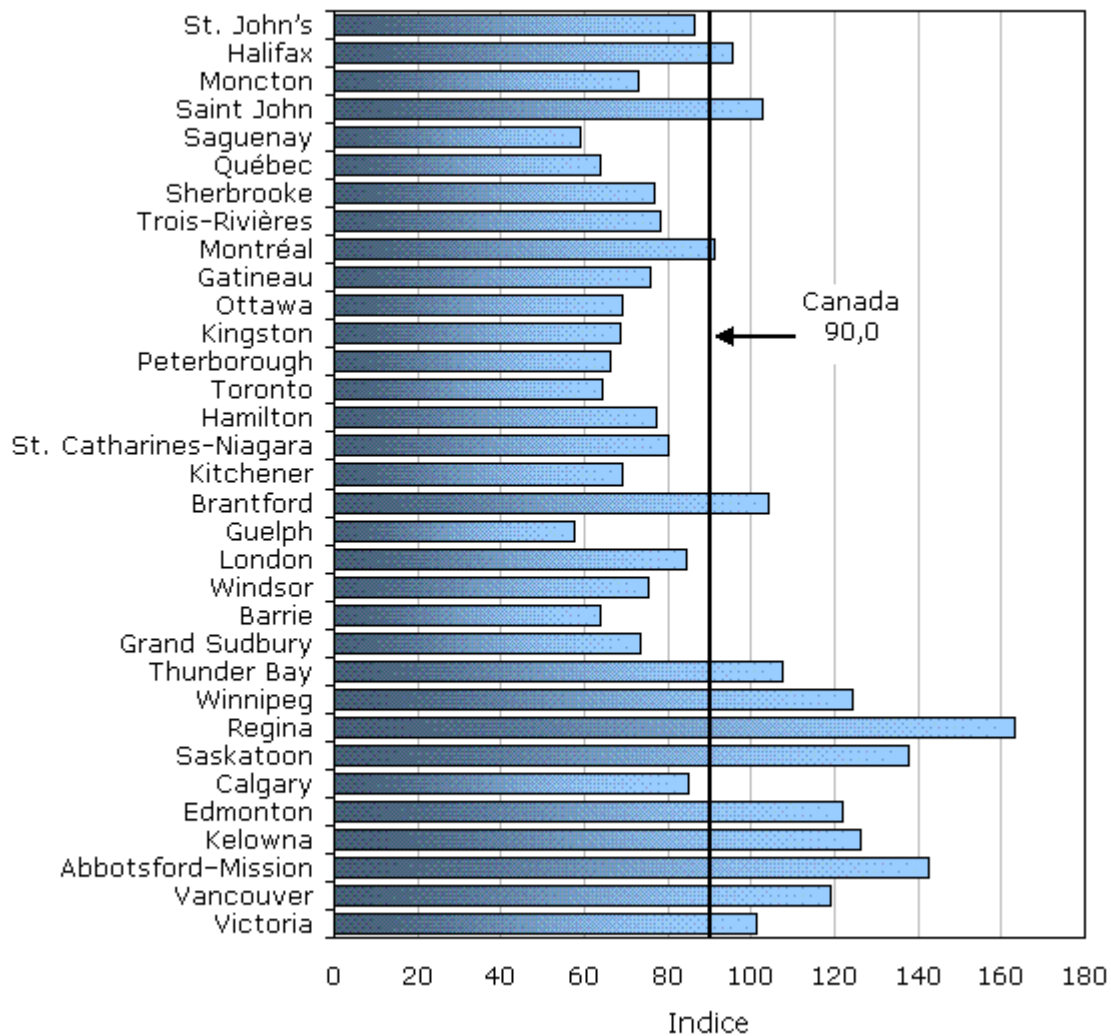
Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police, selon la province et le territoire, 2008



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 3.a
Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2008

Régions métropolitaines de recensement

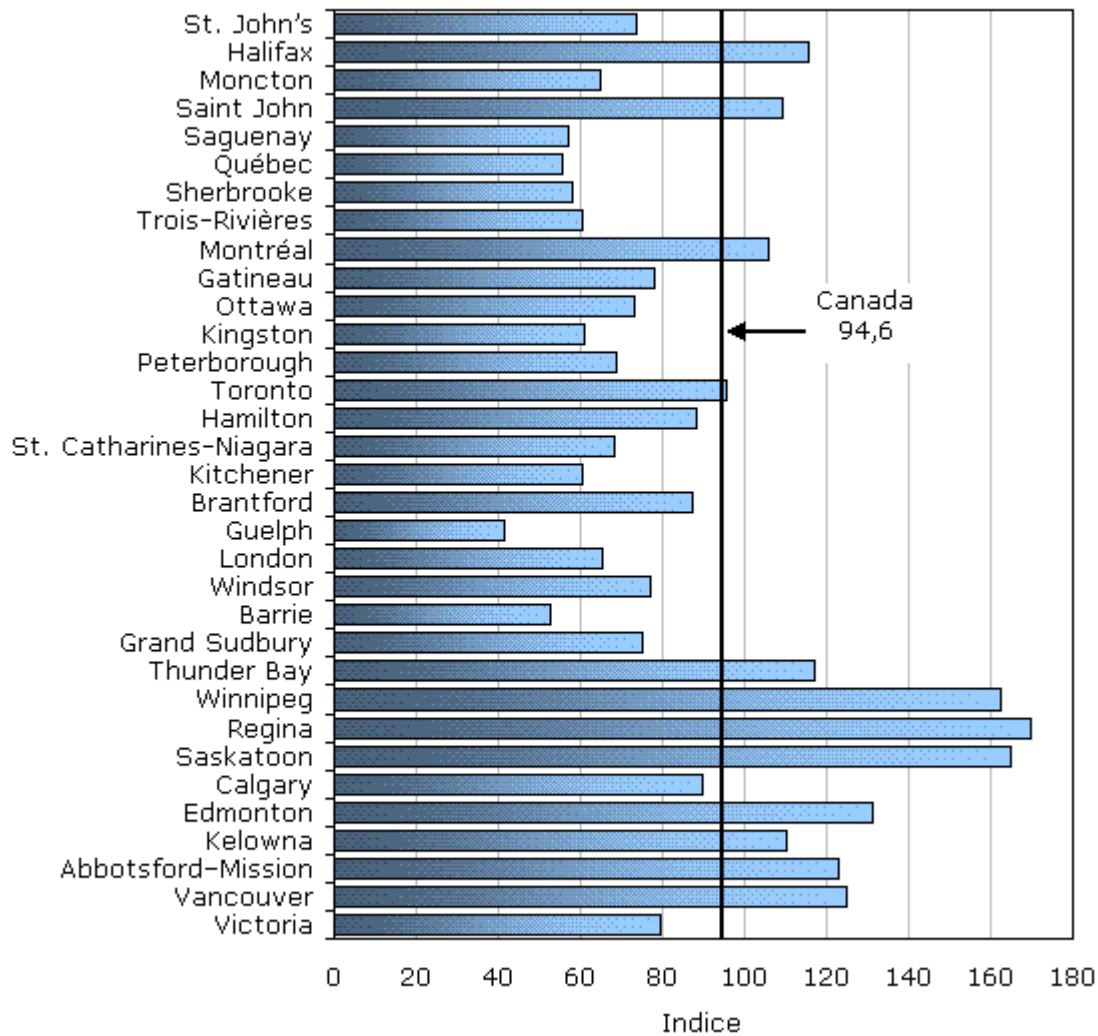


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 3.b

Indice de gravité des crimes violents déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2008

Régions métropolitaines de recensement

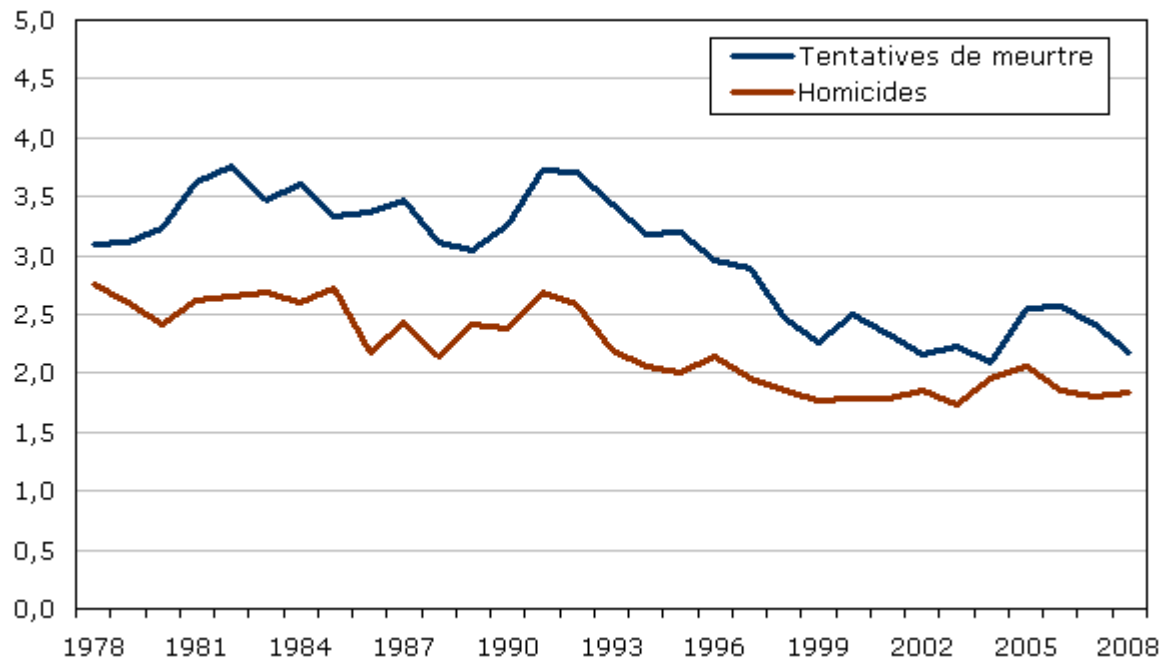


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 4

Taux d'homicides et de tentatives de meurtre déclarés par la police, Canada, 1978 à 2008

taux pour 100 000 habitants

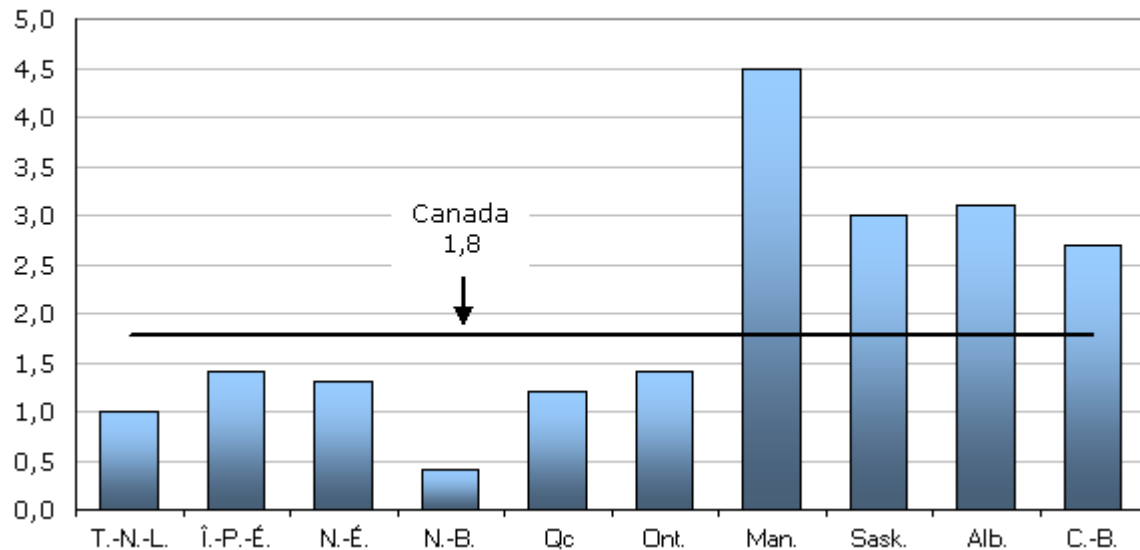


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 5

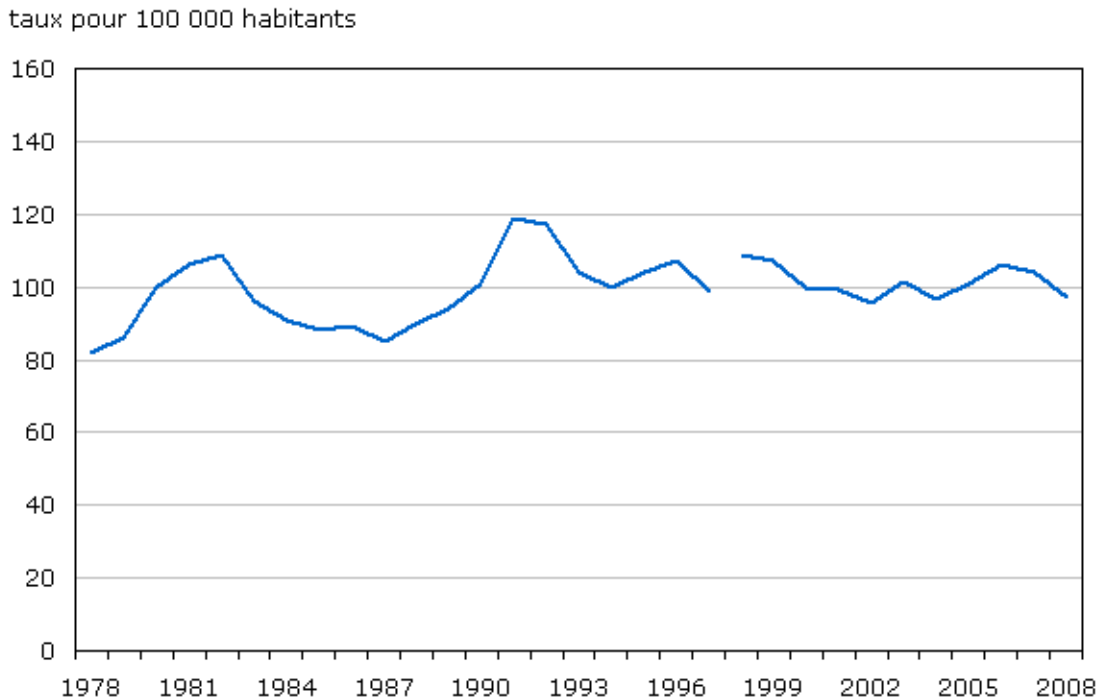
Taux d'homicides déclarés par la police, selon la province, 2008

taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

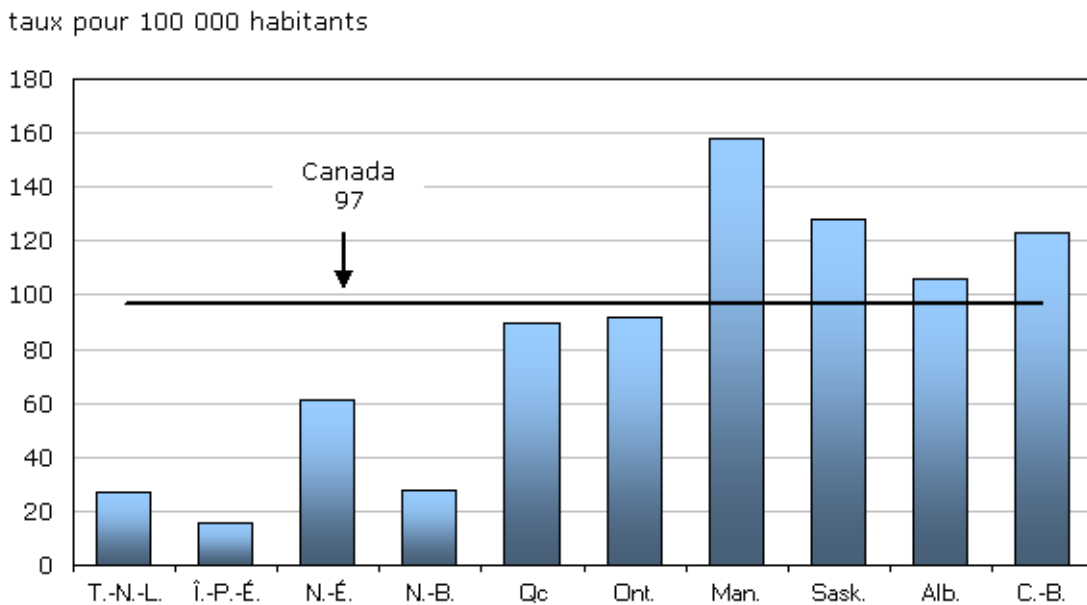
Graphique 6
Taux de vols qualifiés déclarés par la police, Canada, 1978 à 2008



Note : Des révisions ont été apportées aux données sur le vol qualifié à compter de 1998. Par conséquent, la série de données est marquée par une rupture entre 1997 et 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 7
Taux de vols qualifiés déclarés par la police, selon la province, 2008

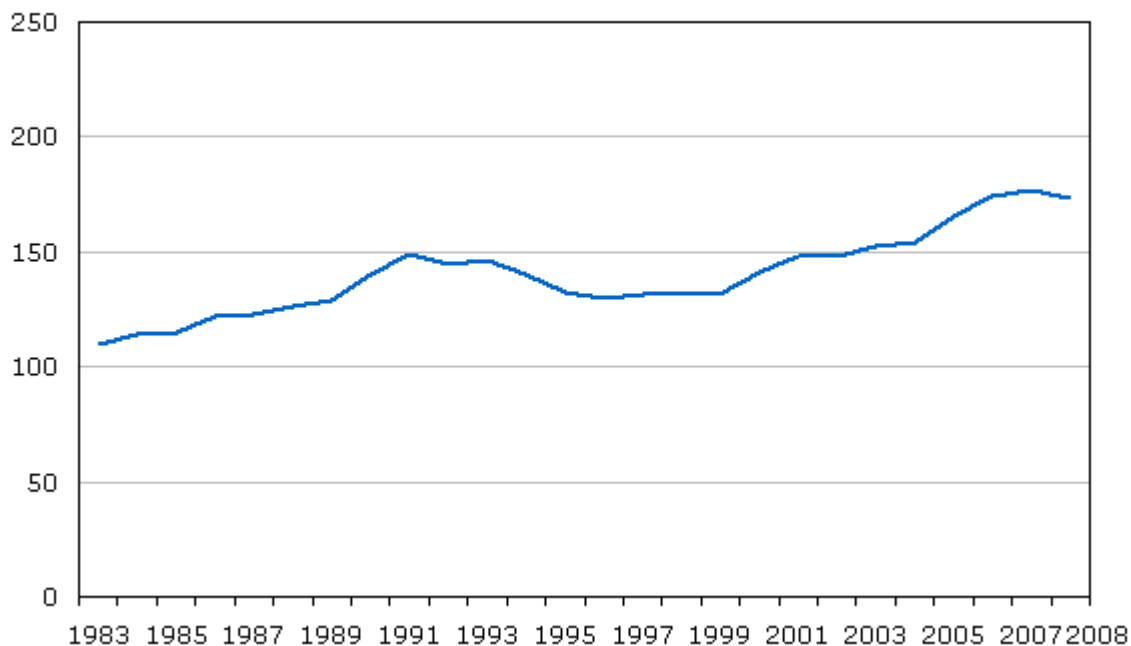


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 8.a

Taux de voies de fait des niveaux 2 et 3 déclarées par la police, Canada, 1983 à 2008

taux pour 100 000 habitants



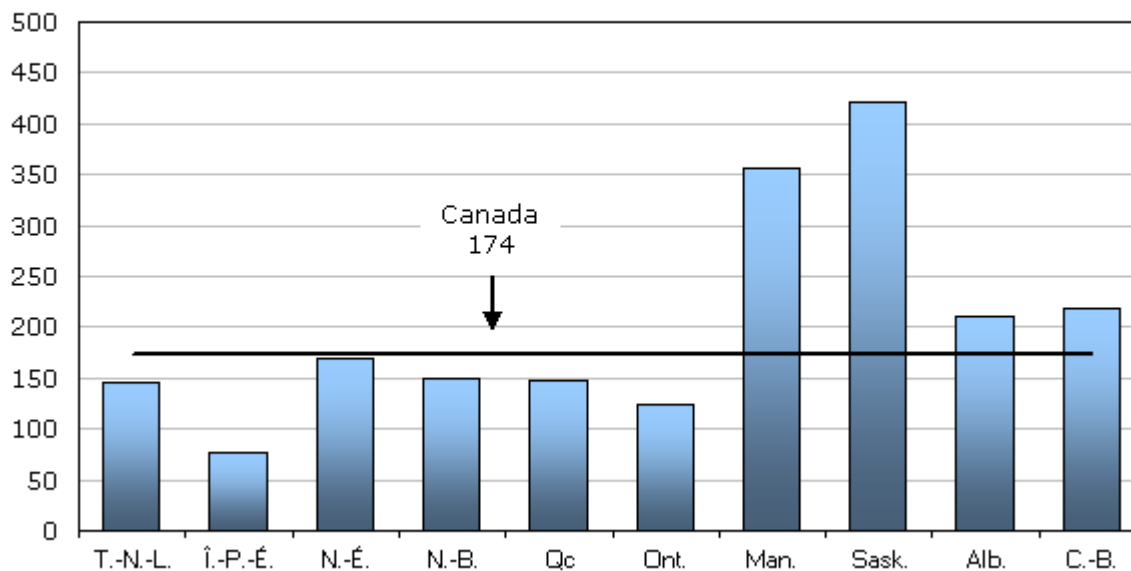
Note : Il est possible de dégager des tendances pour ces infractions seulement à partir de 1983, année à laquelle les classifications de ces infractions ont été créées.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 8.b

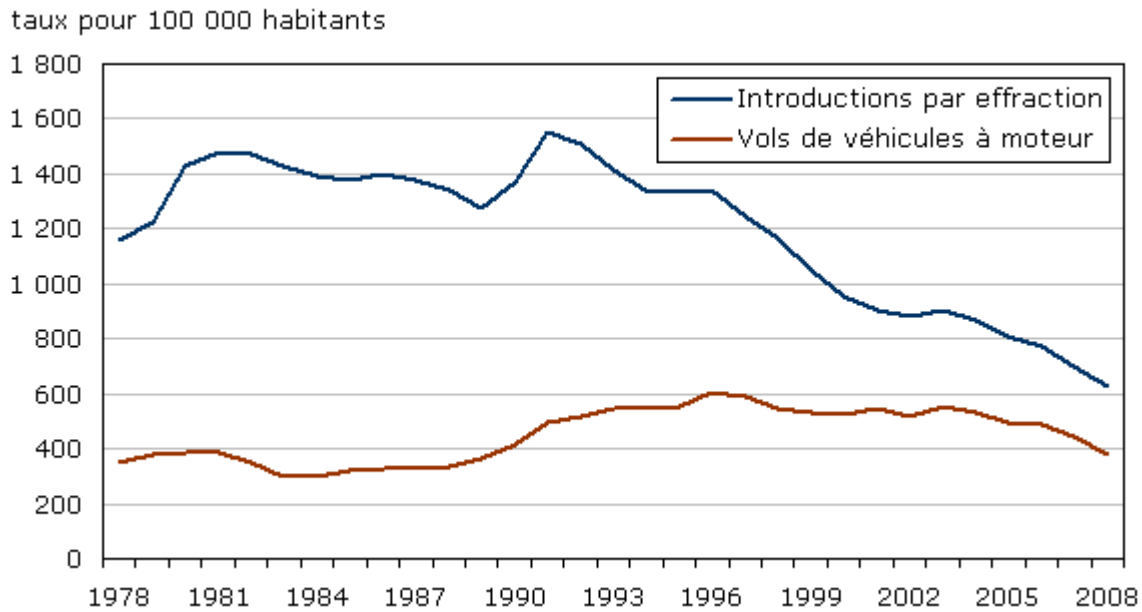
Taux de voies de fait des niveaux 2 et 3 déclarées par la police, selon la province, 2008

taux pour 100 000 habitants



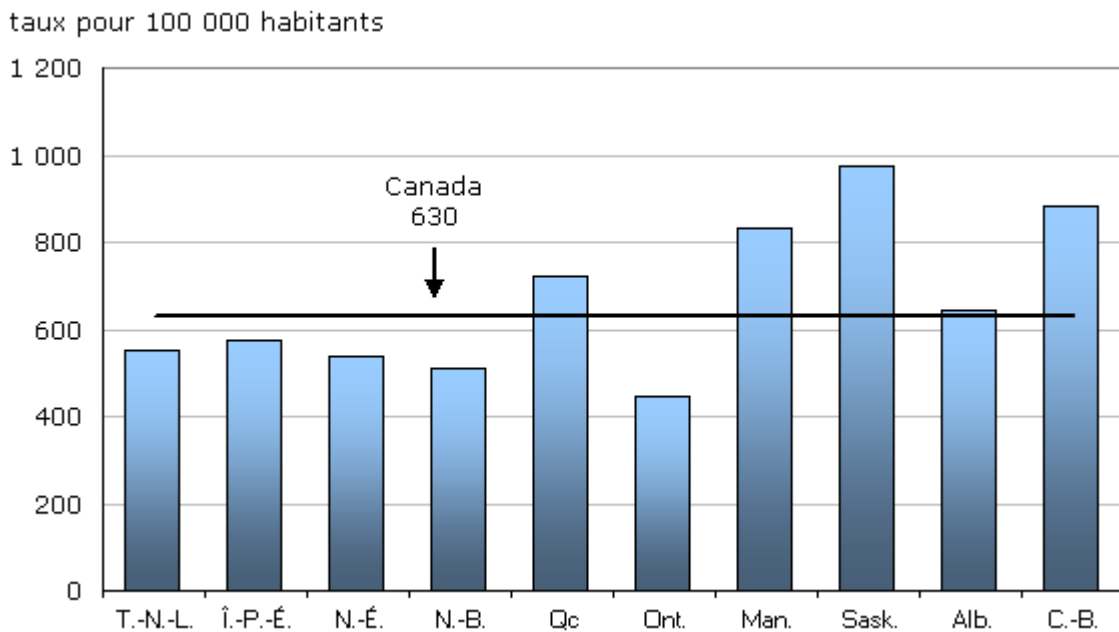
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 9
Taux d'introductions par effraction et de vols de véhicules à moteur déclarés par la police, Canada, 1978 à 2008



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

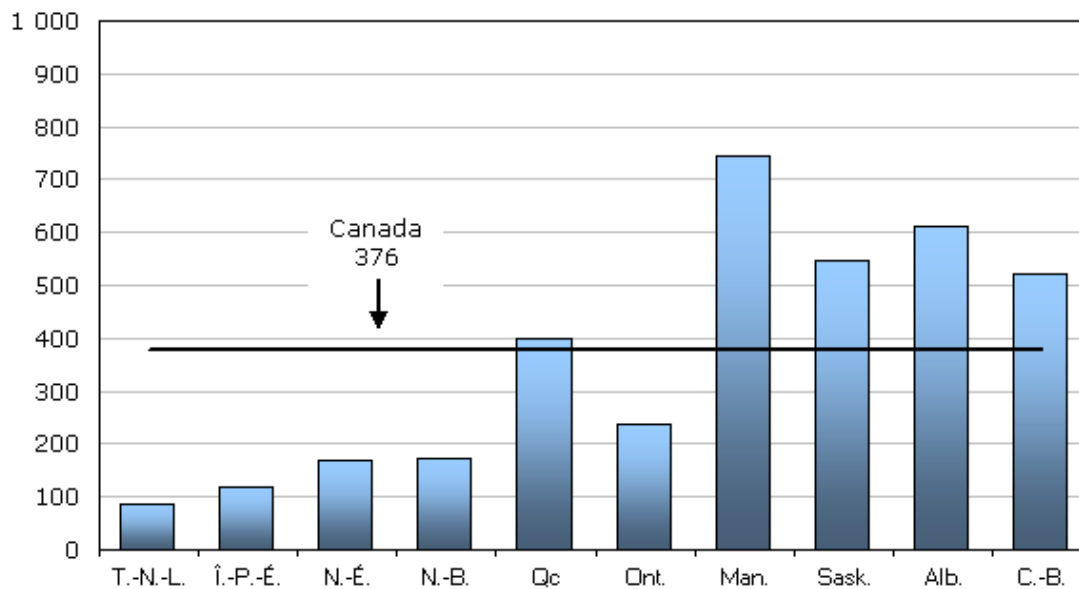
Graphique 10
Taux d'introductions par effraction déclarées par la police, selon la province, 2008



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 11
Taux de vols de véhicules à moteur déclarés par la police, selon la province, 2008

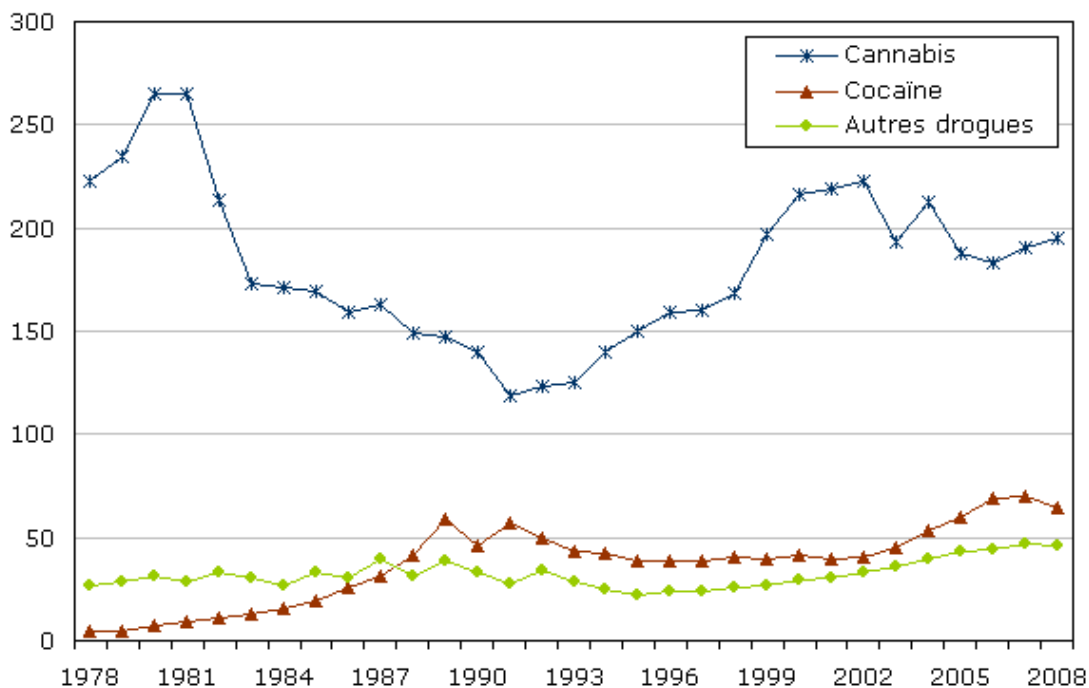
taux pour 100 000 habitants



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 12
Taux d'infractions relatives aux drogues déclarées par la police, Canada, 1978 à 2008

taux pour 100 000 habitants

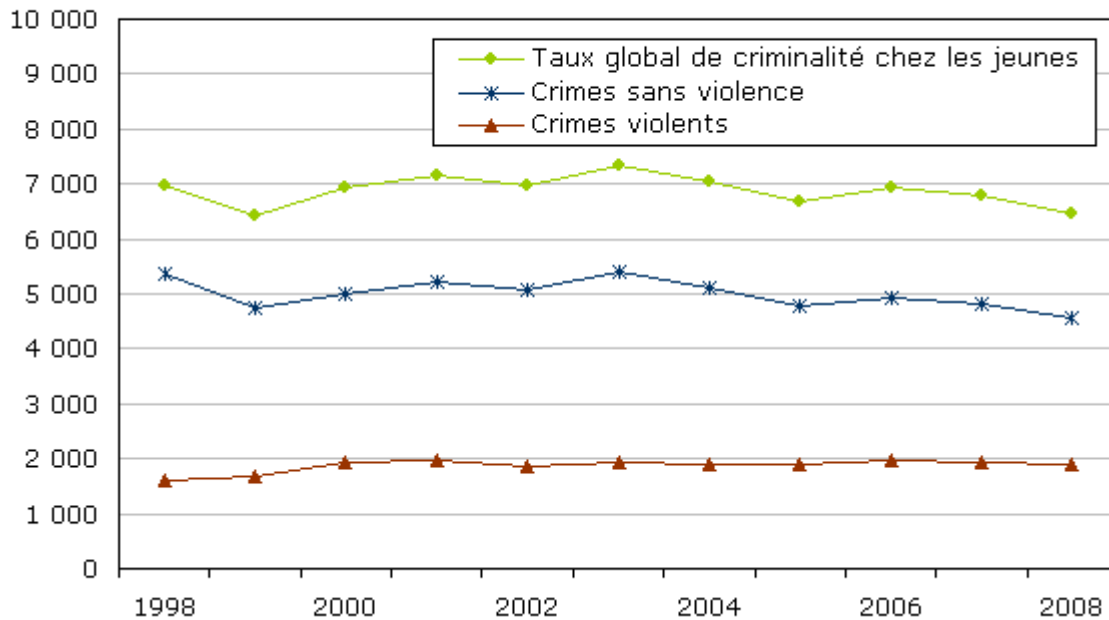


Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 13.a

Taux de jeunes auteurs présumés déclarés par la police, 1998 à 2008

taux pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans



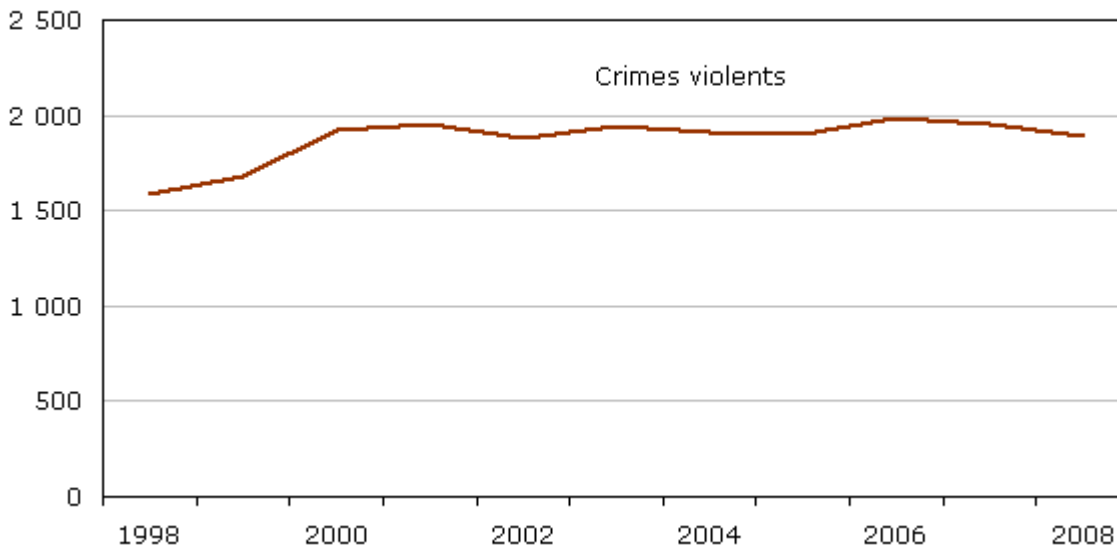
Note : Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Par conséquent, les données ne sont comparables qu'à compter de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Graphique 13.b

Taux de jeunes auteurs présumés de crimes violents déclarés par la police, Canada, 1998 à 2008

taux pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans



Note : Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Par conséquent, les données ne sont comparables qu'à compter de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Taux de crimes et Indice de gravité des crimes déclarés par la police, Canada, 1998 à 2008

Année	Total				Crimes violents			
	Indice de gravité de la criminalité	Variation de l'Indice en pourcentage	Taux de criminalité ¹	Variation du taux en pourcentage	Indice de gravité des crimes violents	Variation de l'Indice en pourcentage	Taux de crimes violents ²	Variation du taux en pourcentage
1998	118,8	...	8 092	...	97,8	...	1 345	...
1999	111,2	-6	7 694	-5	99,4	2	1 440	7
2000	106,7	-4	7 607	-1	97,8	-2	1 494	4
2001	105,3	-1	7 587	0	97,2	-1	1 473	-1
2002	104,1	-1	7 512	-1	96,2	-1	1 441	-2
2003	106,8	3	7 770	3	97,6	1	1 435	0
2004	104,1	-3	7 600	-2	96,0	-2	1 404	-2
2005	101,3	-3	7 325	-4	98,5	3	1 389	-1
2006	100,0	-1	7 244	-1	100,0	2	1 386	0
2007 ^f	95,2	-5	6 899	-5	97,7	-2	1 352	-2
2008	90,0	-5	6 588	-5	94,6	-3	1 326	-2

1. Le taux de criminalité tient compte de toutes les infractions au *Code criminel*, sauf les délits de la route. Il exclut également les infractions relatives aux drogues et aux autres lois fédérales. Toutes les infractions sont prises en compte dans l'Indice de gravité de la criminalité.

2. Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions, comme les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration, qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Les données produites selon cette définition de crime violent sont disponibles à compter de 1998.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit des populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2008.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 2
Certaines infractions, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2007 et 2008

Type d'infractions	2007 ^r		2008		Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008	Variation du taux en pourcentage de 1998 à 2008
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Population	32 927 372	...	33 311 389
Total des infractions	2 534 730	7 698	2 473 087	7 424	-4	-17
Total des infractions au <i>Code criminel</i> (y compris les délits de la route)	2 404 032	7 301	2 337 874	7 018	-4	-18
Total des infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les délits de la route) — « Taux de criminalité »	2 271 754	6 899	2 194 705	6 588	-5	-19
Total des crimes violents prévus au <i>Code criminel</i>¹	445 252	1 352	441 782	1 326	-2	-1
Homicide	594	2	611	2	2	-1
Autres infractions causant la mort	85	0	85	0	-1	-31
Tentative de meurtre	793	2	723	2	-10	-12
Agression sexuelle grave (niveau 3)	141	0	139	0	-3	-43
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	387	1	352	1	-10	-40
Agression sexuelle (niveau 1)	20 906	63	20 992	63	-1	-23
Infractions sexuelles contre les enfants ²	542	2	1 379	4
Voies de fait graves (niveau 3)	3 481	11	3 554	11	1	23
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	54 788	166	54 251	163	-2	32
Voies de fait simples (niveau 1)	180 790	549	180 096	541	-2	-11
Voies de fait contre un policier	9 873	30	9 699	29	-3	29
Autres voies de fait	4 011	12	4 079	12	1	-33
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	1 642	5	1 506	5	-9	68
Vol qualifié ³	34 182	104	32 281	97	-7	-11
Séquestration ou enlèvement	4 660	14	4 671	14	-1	126
Rapt	482	1	464	1	-5	-49
Extorsion	1 393	4	1 385	4	-2	-48
Harcèlement criminel	18 179	55	18 347	55	0	-7
Menaces	78 202	237	78 500	236	-1	50
Appels menaçants ou harcelants	26 227	80	24 756	74	-7	-34
Autres crimes violents prévus au <i>Code criminel</i>	3 894	12	3 912	12	-1	-23
Total des infractions sans violence prévues au <i>Code criminel</i> (sauf les délits de la route)	1 826 502	5 547	1 752 923	5 262	-5	-22
Introduction par effraction	231 520	703	209 755	630	-10	-46
Possession de biens volés	33 383	101	30 957	93	-8	-4
Vol de véhicules à moteur	145 701	442	125 271	376	-15	-32
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	17 432	53	16 743	50	-5	-36
Vol de moins de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	580 085	1 762	552 155	1 658	-6	-30

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 (suite)
Certaines infractions, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2007 et 2008

Type d'infractions	2007 ^r		2008		Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008	Variation du taux en pourcentage de 1998 à 2008
	nombre	taux	nombre	taux	pourcentage	
Fraude	88 779	270	90 932	273	1	-13
Méfait	378 188	1 149	375 079	1 126	-2	4
Crime d'incendie	13 015	40	13 270	40	1	-7
Contrefaçon ⁴	719	2	1 015	3	40	-43
Infractions relatives aux armes	15 841	48	15 098	45	-6	-15
Pornographie juvénile ⁵	1 407	4	1 408	4	-1	...
Prostitution	4 668	14	3 874	12	-18	-41
Fait de troubler la paix	116 903	355	118 833	357	0	64
Infractions contre l'administration de la justice	164 776	500	165 556	497	-1	0
Autres infractions sans violence prévues au <i>Code criminel</i>	34 085	104	32 977	99	-4	-61
Total des délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	132 278	402	143 169	430	7	-8
Conduite avec facultés affaiblies	79 395	241	84 759	254	6	-12
Autres délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	52 883	161	58 410	175	9	-2
Total des infractions aux autres lois fédérales	130 698	397	135 213	406	2	15
Possession de cannabis	47 355	144	50 145	151	5	32
Possession de cocaïne	11 700	36	10 423	31	-12	94
Possession d'autres drogues prévues à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	9 310	28	9 353	28	-1	100
Trafic, production ou distribution de cannabis	15 405	47	14 958	45	-4	-18
Trafic, production ou distribution de cocaïne	11 389	35	11 169	34	-3	38
Trafic, production ou distribution d'autres drogues prévues à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	6 049	18	5 917	18	-3	49
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	10 109	31	10 791	32	6	-59
Autres lois fédérales	19 381	59	22 457	67	15	70

1. Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions, comme les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration, qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Les données produites selon cette définition de crime violent sont disponibles à compter de 1998.

2. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de crime pour laquelle seulement des données partielles sont disponibles pour les années antérieures à 2008. Par conséquent, il ne faut pas comparer directement les nombres et les taux avec les données des années précédentes.

3. Les comptes des vols qualifiés ont été révisés pour les années 1998 à 2007. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare ces données avec celles des années antérieures.

4. Les comptes des affaires de contrefaçon ont été révisés pour les années 1998 à 2007. Il faut faire preuve de prudence lorsque l'on compare ces données avec celles des années antérieures.

5. La forte hausse du taux de pornographie juvénile constatée depuis 1998 est en partie attribuable aux changements législatifs adoptés en 2002 en vue d'inclure l'utilisation d'Internet pour commettre des infractions liées à la pornographie juvénile.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit des populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2008.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 3
Taux de crimes et valeurs de l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, le Canada et les provinces et territoires, 2008

Provinces et territoires	Total				Crimes violents			
	Indice de gravité de la criminalité	Variation de l'Indice en pourcentage de 2007 à 2008	Taux de criminalité ¹	Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008	Indice de gravité des crimes violents	Variation de l'Indice en pourcentage de 2007 à 2008	Taux de crimes violents ²	Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	71,2	-6	6 321	-1	66,1	5	1 519	2
Île-du-Prince-Édouard	68,2	7	6 208	2	43,2	8	1 126	0
Nouvelle-Écosse	83,6	-9	6 956	-7	87,6	-5	1 689	-1
Nouveau-Brunswick	71,3	1	5 664	1	67,1	2	1 482	7
Québec	82,5	-3	5 064	-1	82,4	-2	1 084	0
Ontario	70,6	-5	4 877	-4	81,5	-5	1 043	-4
Manitoba	128,7	-14	9 911	-9	158,2	-9	2 013	0
Saskatchewan	156,1	-5	12 892	-4	155,6	-9	2 551	-3
Alberta	110,1	-4	8 808	-4	110,9	3	1 517	1
Colombie-Britannique	120,9	-8	9 580	-8	115,0	-2	1 686	-5
Yukon	181,5	-2	21 805	5	195,2	-2	3 832	-4
Territoires du Nord-Ouest	337,7	1	43 509	1	339,9	-2	8 872	-4
Nunavut	324,2	2	34 867	15	466,8	-9	9 606	6
Canada	90,0	-5	6 588	-5	94,6	-3	1 326	-2

1. Le taux de criminalité tient compte de toutes les infractions prévues au *Code criminel*, sauf les délits de la route. Il exclut également les infractions relatives aux drogues et aux autres lois fédérales. Toutes les infractions sont prises en compte dans l'Indice de gravité de la criminalité.

2. Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions, comme les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration, qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Les données produites selon cette définition de crime violent sont disponibles à compter de 1998.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 4
Taux de crimes et valeurs de l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police, selon la région métropolitaine de recensement, 2008

Régions métropolitaines de recensement	Total			Crimes violents				
	Indice de gravité de la criminalité	Variation de l'Indice en pourcentage de 2007 à 2008	Taux de criminalité ¹	Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008	Indice de gravité des crimes violents	Variation de l'Indice en pourcentage de 2007 à 2008	Taux de crimes violents ²	Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008
500 000 habitants et plus								
Winnipeg	124,4	-19	8 152	-16	162,5	-11	1 395	0
Edmonton	122,0	-5	8 742	-6	131,4	2	1 362	2
Vancouver	119,0	-9	8 545	-7	125,0	-4	1 444	-4
Montréal	91,2	-3	5 571	0	106,0	-3	1 125	3
Calgary	84,7	-8	5 734	-6	89,7	-5	857	-2
Hamilton	77,0	-7	5 322	-2	88,1	-9	1 168	-2
Ottawa ³	69,0	-9	4 768	-10	73,1	-4	781	-11
Kitchener	68,9	-3	5 174	1	60,3	-10	884	6
Toronto	64,2	-6	3 998	-6	95,8	-5	983	-6
Québec	63,8	-3	4 334	-2	55,7	5	899	-3
100 000 à moins de 500 000 habitants								
Regina	163,1	-13	10 998	-7	169,9	-7	1 735	-7
Abbotsford-Mission	142,5	-2	9 684	-6	122,9	16	1 597	7
Saskatoon	137,8	-13	10 701	-10	164,8	-21	1 913	-9
Kelowna ⁴	126,4	-2	10 971	-2	110,2	12	1 958	-4
Thunder Bay	107,3	-3	8 656	1	117,0	-10	1 813	-4
Brantford ⁴	104,3	-6	7 744	-5	87,5	-11	1 631	-1
Saint John	102,9	-2	8 020	-3	109,3	2	2 162	-3
Victoria	101,4	-5	8 286	-8	79,6	-1	1 360	-2
Halifax	95,6	-9	7 214	-9	115,8	-7	1 710	-8
St. John's	86,4	-15	6 873	-7	73,8	-5	1 617	4
London	84,6	-5	6 885	-3	65,3	-4	989	-1
St. Catharines-Niagara	80,1	0	5 608	2	68,3	5	1 065	11
Trois-Rivières	78,2	14	4 800	7	60,3	0	860	-3
Sherbrooke	76,6	3	4 633	-3	58,0	-3	833	1
Gatineau ⁵	76,0	-6	5 473	-4	78,3	18	1 339	6
Windsor	75,3	-8	5 332	-12	77,1	15	995	-4
Grand Sudbury	73,6	-7	5 383	-3	75,1	-18	1 095	-5
Moncton ⁴	72,8	-13	5 938	-12	65,0	-11	1 343	3
Kingston	68,4	-3	5 686	-2	61,2	1	1 196	-4
Peterborough ⁴	66,1	7	5 317	5	68,7	10	937	-1
Barrie ⁴	63,6	-6	5 517	-6	52,5	-11	922	-4
Saguenay	59,2	-11	4 168	-5	57,1	-18	1 102	-6
Guelph ⁴	57,7	-3	4 878	1	41,5	-15	802	-1

1. Le taux de criminalité tient compte de toutes les infractions au *Code criminel*, sauf les délits de la route. Il exclut également les infractions relatives aux drogues et aux autres lois fédérales. Toutes les infractions sont prises en compte dans l'Indice de gravité de la criminalité.

2. Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions, comme les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration, qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Les données produites selon cette définition de crime violent sont disponibles à compter de 1998.

3. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa-Gatineau située en Ontario.

4. Moncton, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie et Kelowna sont de nouvelles RMR depuis le Recensement de 2006.

5. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa-Gatineau située au Québec.

Note : Veuillez noter qu'une RMR est normalement desservie par plus d'un corps de police et que les populations de toutes les RMR ont été ajustées de façon à correspondre aux limites des territoires policiers. Il est aussi à noter que la RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 5
Certaines infractions, le Canada et les provinces et territoires, 2008

Provinces et territoires	Population		Homicide		Tentative de meurtre		
	nombre	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	507 895	5	1,0	66	0	0,0	-100
Île-du-Prince-Édouard	139 818	2	1,4	...	1	0,7	-1
Nouvelle-Écosse	938 310	12	1,3	-8	28	3,0	7
Nouveau-Brunswick	747 302	3	0,4	-63	7	0,9	40
Québec	7 750 504	92	1,2	1	165	2,1	-23
Ontario	12 928 996	176	1,4	-14	272	2,1	-5
Manitoba	1 207 959	54	4,5	-13	36	3,0	-13
Saskatchewan	1 015 985	30	3,0	-2	32	3,1	-23
Alberta	3 585 142	110	3,1	22	76	2,1	16
Colombie-Britannique	4 381 603	117	2,7	31	99	2,3	-11
Yukon	33 144	3	9,1	47	1	3,0	...
Territoires du Nord-Ouest	43 283	3	6,9	51	0	0,0	-100
Nunavut	31 448	4	12,7	-43	6	19,1	-1
Canada	33 311 389	611	1,8	2	723	2,2	-10

Provinces et territoires	Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)			Voies de fait (niveaux 2 et 3)		
	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	410	81	-1	742	146	4
Île-du-Prince-Édouard	78	56	3	107	77	-3
Nouvelle-Écosse	678	72	-4	1 585	169	-1
Nouveau-Brunswick	572	77	13	1 118	150	18
Québec	4 370	56	4	11 504	148	2
Ontario	7 369	57	0	16 052	124	-5
Manitoba	1 305	108	3	4 300	356	0
Saskatchewan	1 177	116	-7	4 278	421	-7
Alberta	2 408	67	3	7 573	211	-1
Colombie-Britannique	2 680	61	-12	9 537	218	-3
Yukon	50	151	-17	170	513	-16
Territoires du Nord-Ouest	176	407	-17	437	1 010	9
Nunavut	210	668	-2	402	1 278	9
Canada	21 483	64	-1	57 805	174	-2

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 5 (suite)
Certaines infractions, le Canada et les provinces et territoires, 2008

Provinces et territoires	Voies de fait (niveau 1)			Vol qualifié			Introduction par effraction			Vol de véhicules à moteur		
	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	3 414	672	-1	139	27	-14	2 805	552	-23	433	85	-29
Île-du-Prince-Édouard	663	474	-7	23	16	42	806	576	12	165	118	-2
Nouvelle-Écosse	6 462	689	-3	575	61	-16	5 071	540	-18	1 577	168	-16
Nouveau-Brunswick	4 679	626	6	210	28	-9	3 816	511	-1	1 283	172	-5
Québec	31 184	402	3	6 974	90	-4	56 098	724	-7	31 091	401	-15
Ontario	53 121	411	-3	11 920	92	-5	57 727	446	-9	30 722	238	-12
Manitoba	10 191	844	1	1 907	158	-22	10 024	830	-20	9 013	746	-39
Saskatchewan	12 233	1 204	-2	1 305	128	-18	9 884	973	-15	5 534	545	-1
Alberta	24 363	680	1	3 783	106	-4	23 052	643	-11	21 968	613	-8
Colombie-Britannique	29 266	668	-8	5 391	123	-4	38 715	884	-13	22 829	521	-17
Yukon	668	2 015	-3	15	45	-8	253	763	-29	170	513	24
Territoires du Nord-Ouest	2 122	4 903	-9	23	53	-11	851	1 966	-4	317	732	6
Nunavut	1 730	5 501	9	16	51	22	653	2 076	9	169	537	-20
Canada	180 096	541	-2	32 281	97	-7	209 755	630	-10	125 271	376	-15

Provinces et territoires	Infractions liées au cannabis			Infractions liées à la cocaïne			Infractions liées aux autres drogues ¹			Conduite avec facultés affaiblies ²		
	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	782	154	24	135	27	-6	133	26	41	1 546	304	9
Île-du-Prince-Édouard	122	87	2	25	18	-50	51	36	33	603	431	-2
Nouvelle-Écosse	1 985	212	9	391	42	13	431	46	22	2 522	269	-2
Nouveau-Brunswick	1 206	161	-7	275	37	6	323	43	-6	2 651	355	23
Québec	14 404	186	1	2 281	29	-2	3 812	49	-3	16 244	210	-1
Ontario	19 801	153	5	7 019	54	-8	4 664	36	-6	18 720	145	3
Manitoba	1 652	137	11	854	71	4	314	26	15	3 346	277	8
Saskatchewan	2 075	204	2	515	51	-2	437	43	10	6 805	670	22
Alberta	5 672	158	11	3 046	85	-12	1 031	29	5	16 567	462	14
Colombie-Britannique	16 774	383	-3	6 864	157	-10	3 984	91	-3	14 239	325	-2
Yukon	120	362	-10	63	190	-14	29	87	14	363	1 095	-5
Territoires du Nord-Ouest	300	693	-2	111	256	-4	54	125	36	896	2 070	26
Nunavut	210	668	49	13	41	8	7	22	-30	257	817	-11
Canada	65 103	195	3	21 592	65	-8	15 270	46	-2	84 759	254	6

1. Comprend les autres drogues, notamment l'héroïne, le crystal meth et l'ecstasy.

2. Comprend la conduite d'un véhicule avec facultés affaiblies causant la mort ou des lésions corporelles ou avec un taux d'alcool de plus de 80 mg, et le défaut ou le refus de produire un échantillon d'haleine ou de sang.

Note : Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit des populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires provisoires pour 2008. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis et concernent le taux de l'année précédente.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 6
Certaines infractions au *Code criminel*, selon la région métropolitaine de recensement, 2008

Régions métropolitaines de recensement	Population		Homicide		Vol qualifié		Introduction par effraction		Vol de véhicules à moteur	
	nombre	nombre	taux	taux	taux	taux	taux	taux	taux	taux
						variation en pourcentage de 2007 à 2008		variation en pourcentage de 2007 à 2008		variation en pourcentage de 2007 à 2008
500 000 habitants et plus										
Winnipeg	761 166	31	4,1	233	-23	780	-23	956	-44	
Edmonton	1 134 670	39	3,4	171	1	721	-11	700	-15	
Vancouver	2 279 688	54	2,4	171	-5	900	-12	500	-22	
Montréal	3 767 389	48	1,3	151	-2	681	-10	486	-19	
Calgary	1 186 732	34	2,9	108	-14	528	-12	581	-8	
Hamilton	704 712	6	0,9	117	-11	479	-18	431	-9	
Ottawa ¹	914 581	11	1,2	95	8	395	-11	201	-23	
Kitchener	510 784	4	0,8	47	-25	465	-7	221	-7	
Toronto	5 532 185	103	1,9	133	-6	337	-9	242	-15	
Québec	736 665	8	1,1	48	-16	630	-13	221	2	
100 000 à moins de 500 000 habitants										
Regina	209 569	8	3,8	222	-12	1 015	-37	735	1	
Abbotsford-Mission	169 745	8	4,7	127	3	1 157	-10	924	-9	
Saskatoon	258 770	4	1,5	212	-29	844	-6	569	-7	
Kelowna ²	174 771	6	3,4	95	14	774	-21	809	18	
Thunder Bay	119 557	0	0,0	131	-8	848	0	220	-3	
Brantford ²	137 453	2	1,5	55	-35	735	-15	777	11	
Saint John	101 936	1	1,0	78	31	631	-3	182	9	
Victoria	347 146	5	1,4	73	-9	732	-7	294	-16	
Halifax	394 565	7	1,8	122	-11	515	-23	213	-20	
St. John's	183 305	1	0,5	62	-17	700	-32	128	-39	
London	486 157	2	0,4	73	4	594	-10	352	-23	
St. Catharines-Niagara	442 121	6	1,4	76	-3	711	0	273	10	
Trois-Rivières	147 682	1	0,7	57	64	833	31	404	11	
Sherbrooke	182 856	0	0,0	47	-21	701	2	235	-29	
Gatineau ³	295 876	4	1,4	63	31	653	-24	249	-15	
Windsor	333 534	7	2,1	83	30	576	-21	197	-14	
Grand Sudbury	164 412	2	1,2	73	-9	522	-9	245	9	
Moncton ²	132 613	0	0,0	38	-39	437	-22	207	-31	
Kingston	156 855	1	0,6	30	-19	500	-6	150	-12	
Peterborough ²	120 753	1	0,8	53	7	386	13	183	12	
Barrie ²	194 755	0	0,0	45	8	391	0	164	-15	
Saguenay	144 598	0	0,0	25	-43	497	-21	243	-7	
Guelph ²	121 549	0	0,0	32	-23	478	3	167	20	

1. Ottawa représente la partie de la région métropolitaine de recensement (RMR) d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

2. Moncton, Peterborough, Brantford, Guelph, Barrie et Kelowna sont de nouvelles RMR depuis le Recensement de 2006.

3. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

Note : Veuillez noter qu'une RMR est normalement desservie par plus d'un corps de police et que les populations de toutes les RMR ont été ajustées de façon à correspondre aux limites des territoires policiers. Il est aussi à noter que la RMR d'Oshawa est exclue du présent tableau en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR. Les données sur les homicides sont disponibles pour cette RMR et, en 2008, le taux d'homicides était de 1,12. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les variations en pourcentage sont fondées sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 7
Jeunes auteurs présumés de certaines infractions, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2007 et 2008

Type d'infractions	2007 ^r				2008				Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008
	Mise en accusation	Autre mesure ¹	Total	Taux global	Mise en accusation	Autre mesure ¹	Total	Taux global	
	nombre			taux	nombre			taux	pourcentage
Population des jeunes de 12 à 17 ans	2 615 278	2 580 897
Total des infractions	88 715	115 979	204 694	7 827	85 000	109 635	194 635	7 541	-4
Total des infractions au Code criminel (sauf les délits de la route) — « Taux de criminalité »	75 630	101 767	177 397	6 783	71 340	95 221	166 561	6 454	-5
Total des crimes violents prévus au Code criminel²	24 689	26 313	51 002	1 950	23 681	25 016	48 697	1 887	-3
Homicide ³	74	3	77	3	55	1	56	2	-26
Autres infractions causant la mort	11	4	15	1	6	0	6	0	-59
Tentative de meurtre	53	0	53	2	58	1	59	2	13
Agression sexuelle grave (niveau 3)	4	0	4	0	9	5	14	1	255
Agression sexuelle armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	31	14	45	2	29	10	39	2	-12
Agression sexuelle (niveau 1)	1 131	1 016	2 147	82	1 155	1 041	2 196	85	4
Infractions sexuelles contre les enfants ⁴	10	13	23	1	50	37	87	3	100
Voies de fait graves (niveau 3)	475	44	519	20	466	32	498	19	-3
Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	5 086	2 691	7 777	297	4 510	2 366	6 876	266	-10
Voies de fait simples (niveau 1)	8 783	13 693	22 476	859	8 731	13 068	21 799	845	-2
Voies de fait contre un policier	851	216	1 067	41	834	149	983	38	-7
Autres voies de fait	251	128	379	14	222	129	351	14	-6
Infractions relatives aux armes à feu — utiliser, décharger ou braquer	99	182	281	11	95	129	224	9	-19
Vol qualifié	4 107	633	4 740	181	3 827	587	4 414	171	-6
Séquestration ou enlèvement	271	46	317	12	269	44	313	12	0
Rapt	2	2	4	0	4	0	4	0	1
Extorsion	153	63	216	8	117	56	173	7	-19
Harcèlement criminel	279	894	1 173	45	301	895	1 196	46	3
Menaces	2 694	5 336	8 030	307	2 660	5 371	8 031	311	1
Appels menaçants ou harcelants	66	1 108	1 174	45	76	861	937	36	-19
Autres crimes violents prévus au Code criminel	258	227	485	19	207	234	441	17	-8
Total des infractions sans violence prévues au Code criminel (sauf les délits de la route)	50 941	75 454	126 395	4 833	47 659	70 205	117 864	4 567	-6
Introduction par effraction	7 443	5 591	13 034	498	6 445	4 866	11 311	438	-12
Possession de biens volés	4 918	3 163	8 081	309	4 500	3 100	7 600	294	-5
Vol de véhicules à moteur	2 280	2 013	4 293	164	1 871	1 899	3 770	146	-11
Vol de plus de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	164	132	296	11	150	181	331	13	13
Vol de moins de 5 000 \$ (autre qu'un véhicule à moteur)	8 974	28 086	37 060	1 417	8 600	26 140	34 740	1 346	-5

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 7 (suite)
Jeunes auteurs présumés de certaines infractions, selon l'infraction la plus grave, Canada, 2007 et 2008

Type d'infractions	2007 ^r				2008				Variation du taux en pourcentage de 2007 à 2008
	Mise en accusation	Autre mesure ¹	Total	Taux global	Mise en accusation	Autre mesure ¹	Total	Taux global	pourcentage
	nombre			taux	nombre			taux	
Fraude	1 060	1 318	2 378	91	1 105	1 256	2 361	91	1
Méfait	6 352	20 716	27 068	1 035	6 105	19 411	25 516	989	-4
Crime d'incendie	553	939	1 492	57	483	805	1 288	50	-13
Contrefaçon	57	117	174	7	82	75	157	6	-9
Infractions relatives aux armes	1 662	1 523	3 185	122	1 567	1 401	2 968	115	-6
Pornographie juvénile	23	61	84	3	15	37	52	2	-37
Prostitution	22	13	35	1	22	12	34	1	-2
Fait de troubler la paix	655	7 312	7 967	305	618	6 902	7 520	291	-4
Infractions contre l'administration de la justice	15 296	2 714	18 010	689	14 712	2 542	17 254	669	-3
Autres infractions sans violence prévues au <i>Code criminel</i>	1 482	1 756	3 238	124	1 384	1 578	2 962	115	-7
Total des délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	8	418	426	16	7	466	473	18	13
Conduite avec facultés affaiblies ⁵	...	143	143	5	...	176	176	7	25
Autres délits de la route prévus au <i>Code criminel</i>	8	275	283	11	7	290	297	12	6
Total des infractions aux autres lois fédérales	13 077	13 794	26 871	1 027	13 653	13 948	27 601	1 069	4
Possession de cannabis	3 844	9 868	13 712	524	4 169	9 894	14 063	545	4
Possession de cocaïne	285	104	389	15	209	105	314	12	-18
Possession d'autres drogues prévues à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	402	920	1 322	51	453	915	1 368	53	5
Trafic, production ou distribution de cannabis	1 251	593	1 844	71	1 257	551	1 808	70	-1
Trafic, production ou distribution de cocaïne	617	53	670	26	547	60	607	24	-8
Trafic, production ou distribution d'autres drogues prévues à la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i>	416	192	608	23	357	166	523	20	-13
<i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>	5 347	927	6 274	240	5 591	1 056	6 647	258	7
Autres lois fédérales	915	1 137	2 052	78	1 070	1 201	2 271	88	12

1. Une affaire est classée sans mise en accusation lorsque la police a identifié un auteur présumé et qu'il y a suffisamment de preuves pour déposer une accusation en rapport avec l'affaire, mais que l'auteur présumé fait l'objet d'autres mesures. Dans le cas des jeunes, celles-ci peuvent comprendre des mesures officielles, comme une mise en garde par la Couronne ou des sanctions extrajudiciaires, ou des mesures officieuses, comme un avertissement par la police ou un renvoi à un programme communautaire.

2. Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions, comme les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration, qui n'étaient pas prises en compte auparavant. Les données produites selon cette définition de crime violent sont disponibles à compter de 1998.

3. Le chiffre pour l'année 2008 comprend un auteur présumé âgé de moins de 12 ans.

4. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de crime pour laquelle seulement des données partielles sont disponibles pour les années antérieures à 2008. Par conséquent, il ne faut pas comparer directement les nombres et les taux avec les données des années précédentes.

5. Les comptes des jeunes officiellement inculpés de conduite avec facultés affaiblies ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

Note : Les chiffres qui figurent dans le présent tableau comprennent un petit nombre d'auteurs présumés ayant moins de 12 ans. Le nombre de jeunes auteurs présumés correspond à la somme du nombre de jeunes inculpés et du nombre de jeunes ayant fait l'objet d'autres mesures (p. ex. mesures extrajudiciaires). Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit des populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2007 et estimations postcensitaires provisoires pour 2008.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Tableau 8
Jeunes auteurs présumés de certaines infractions, le Canada et les provinces et territoires, 2008

Provinces et territoires	Total des infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les délits de la route)				Total des crimes violents		
	Population nombre	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	36 264	3 198	8 819	-3	1 003	2 766	9
Île-du-Prince-Édouard	11 649	763	6 550	-7	220	1 889	6
Nouvelle-Écosse	69 992	6 844	9 778	-7	1 928	2 755	-9
Nouveau-Brunswick	55 317	4 857	8 780	4	1 509	2 728	6
Québec	582 347	21 861	3 754	2	8 296	1 425	0
Ontario	1 019 465	56 637	5 556	-7	17 855	1 751	-3
Manitoba	103 825	11 232	10 818	0	3 547	3 416	4
Saskatchewan	87 000	16 435	18 891	-8	3 463	3 980	-10
Alberta	281 674	24 083	8 550	-3	5 863	2 081	-1
Colombie-Britannique	322 374	17 050	5 289	-11	4 291	1 331	-12
Yukon	2 660	726	27 293	2	132	4 962	-12
Territoires du Nord-Ouest	4 349	1 829	42 056	-7	383	8 807	-4
Nunavut	3 981	1 046	26 275	-8	207	5 200	-15
Canada	2 580 897	166 561	6 454	-5	48 697	1 887	-3

Provinces et territoires	Homicide			Tentative de meurtre		
	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0	...	0	0	...
Île-du-Prince-Édouard	0	0	...	0	0	...
Nouvelle-Écosse	4	6	...	0	0	...
Nouveau-Brunswick	1	2	...	0	0	...
Québec	3	1	...	8	1	...
Ontario	11	1	...	26	3	...
Manitoba	14	13	...	6	6	...
Saskatchewan	5	6	...	11	13	...
Alberta	8	3	...	7	2	...
Colombie-Britannique	9	3	...	1	0	...
Yukon	0	0	...	0	0	...
Territoires du Nord-Ouest	1	23	...	0	0	...
Nunavut	0	0	...	0	0	...
Canada	56	2	-26	59	2	13

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 8 (suite)
Jeunes auteurs présumés de certaines infractions, le Canada et les provinces et territoires, 2008

Provinces et territoires	Agression sexuelle (niveaux 1, 2 et 3)			Voies de fait (niveaux 2 et 3)			Voies de fait (niveau 1)			Vol qualifié		
	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	28	77	-15	129	356	5	535	1 475	6	19	52	23
Île-du-Prince-Édouard	16	137	100	14	120	-26	107	919	7	2	17	-50
Nouvelle-Écosse	71	101	3	288	411	-9	904	1 292	-10	115	164	-2
Nouveau-Brunswick	53	96	-15	161	291	4	759	1 372	4	29	52	24
Québec	453	78	-7	1 310	225	-6	3 454	593	1	667	115	23
Ontario	954	94	10	2 277	223	-14	7 937	779	0	2 229	219	-11
Manitoba	122	118	15	761	733	1	1 553	1 496	4	277	267	8
Saskatchewan	144	166	21	652	749	-18	1 610	1 851	-6	279	321	-23
Alberta	230	82	18	934	332	-7	2 694	956	0	404	143	-6
Colombie-Britannique	135	42	-23	752	233	-13	1 833	569	-15	381	118	-7
Yukon	7	263	141	18	677	-34	61	2 293	-18	2	75	3
Territoires du Nord-Ouest	23	529	-3	52	1 196	-13	225	5 174	1	6	138	22
Nunavut	13	327	-31	26	653	-18	127	3 190	-9	4	100	1
Canada	2 249	87	4	7 374	286	-10	21 799	845	-2	4 414	171	-6

Provinces et territoires	Total des crimes sans violence			Introduction par effraction			Vol de véhicules à moteur			Total des infractions relatives aux drogues		
	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008	nombre	taux	variation en pourcentage de 2007 à 2008
Terre-Neuve-et-Labrador	2 195	6 053	-7	292	805	-20	37	102	-25	101	279	1
Île-du-Prince-Édouard	543	4 661	-11	35	300	-5	21	180	-12	44	378	69
Nouvelle-Écosse	4 916	7 024	-7	480	686	-9	102	146	-14	347	496	3
Nouveau-Brunswick	3 348	6 052	3	291	526	-3	104	188	30	269	486	-12
Québec	13 565	2 329	3	1 893	325	-1	631	108	-16	4 633	796	1
Ontario	38 782	3 804	-8	3 272	321	-14	931	91	-14	7 936	778	2
Manitoba	7 685	7 402	-2	1 067	1 028	-6	336	324	-20	509	490	14
Saskatchewan	12 972	14 910	-7	1 532	1 761	-11	552	634	5	680	782	9
Alberta	18 220	6 468	-3	1 231	437	-12	610	217	-9	1 546	549	7
Colombie-Britannique	12 759	3 958	-11	783	243	-31	308	96	-11	2 494	774	-1
Yukon	594	22 331	5	32	1 203	-59	16	602	-13	25	940	-22
Territoires du Nord-Ouest	1 446	33 249	-7	171	3 932	-19	65	1 495	-14	82	1 885	-3
Nunavut	839	21 075	-6	232	5 828	5	57	1 432	-25	17	427	43
Canada	117 864	4 567	-6	11 311	438	-12	3 770	146	-11	18 683	724	2

Note : Les chiffres qui figurent dans le présent tableau comprennent un petit nombre d'auteurs présumés ayant moins de 12 ans. Le nombre de jeunes auteurs présumés correspond à la somme du nombre de jeunes inculpés et du nombre de jeunes ayant fait l'objet d'autres mesures (p. ex. mesures extrajudiciaires). Les taux sont calculés pour 100 000 jeunes de 12 à 17 ans. Les estimations de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Il s'agit des populations au 1^{er} juillet : estimations postcensitaires mises à jour pour 2007 et estimations postcensitaires provisoires pour 2008.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Notes

1. Le taux de crimes violents comprend maintenant un certain nombre d'infractions, comme les menaces, le harcèlement criminel et la séquestration, qui étaient exclues auparavant. Les données dont on dispose selon cette définition de crime violent remontent à 1998.
2. La RMR d'Oshawa est exclue de l'analyse en raison du manque de correspondance entre les limites des territoires policiers et celles de la RMR.
3. En 2008, des changements ont été apportés à la façon dont certaines infractions, plus particulièrement le vol qualifié et la contrefaçon, sont comptées dans le Programme DUC. Les données relatives à ces infractions ont été révisées à partir de 1998. Pour obtenir une explication détaillée de ces changements, voir le rapport *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*.
4. En 2005, la Société d'assurance publique du Manitoba, le Service de police de Winnipeg et Justice Manitoba ont créé la stratégie d'élimination du vol de véhicules de Winnipeg. La stratégie est un programme dans lequel les jeunes les plus susceptibles de commettre des vols de véhicules à moteur sont suivis régulièrement (Société d'assurance publique du Manitoba, 2008).
5. Ce programme fait appel à des véhicules-leurres appartenant à la police qui, en cas de vol, font l'objet d'un suivi au moyen de surveillance et de localisation par GPS, ce qui permet à la police d'observer, de suivre et d'arrêter les auteurs.
6. Les infractions relatives aux drogues, les délits de la route prévus au *Code criminel* et les infractions aux autres lois fédérales ne sont pas prises en compte dans le taux global de criminalité. Elles sont toutefois comprises dans l'Indice de gravité des crimes déclarés par la police.
7. Comprend les jeunes qui ont été mis en accusation ou dont la mise en accusation a été recommandée à la Couronne, ainsi que les jeunes dont le cas a été classé sans mise en accusation (p. ex. sanctions extrajudiciaires).
8. Pour obtenir une analyse plus approfondie de la criminalité chez les jeunes au Canada, voir Taylor-Butts et Bressan, 2008.
9. L'analyse dans la présente section porte sur le volume de crimes commis par des jeunes seulement, étant donné qu'un indice de gravité de la criminalité chez les jeunes n'a pas encore été élaboré.
10. Les données de 2008 comprennent un auteur présumé âgé de moins de 12 ans.

Références

- DAUVERGNE, Mia. 2009. « Tendances des infractions relatives aux drogues déclarées par la police au Canada », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 29, n° 2.
- DAUVERGNE, Mia. 2008. « Vols de véhicules à moteur au Canada, 2007 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, n° 10.
- FEDOROWYCZ, Orest. 2004. « Les introductions par effraction au Canada, 2002 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 24, n° 5.
- GANNON, Maire, et Karen MIHOREAN. 2005. « La victimisation criminelle au Canada, 2004 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 25, n° 7.
- GANNON, Maire, et Andrea TAYLOR-BUTTS. 2006. *L'utilisation par les Canadiens de mesures de prévention du crime, 2004*, produit n° 85F0033MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de profils du Centre canadien de la statistique juridique », n° 012.
- MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADA. 2003. *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents : Résumé et historique*, Ottawa, <http://www.justice.gc.ca/fra/pi/jj-yj/lspja-ycja/hist-back.html> (site consulté le 24 juin 2008).
- POTTIE-BUNGE, Valerie, Holly JOHNSON et Thierno BALDÉ. 2005. *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada*, produit n° 85-561 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 005.
- SAVOIE, Josée. 2008. *Caractéristiques des quartiers et répartition de la criminalité : Edmonton, Halifax et Thunder Bay*, produit n° 85-561 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », n° 010.
- SOCIÉTÉ D'ASSURANCE PUBLIQUE DU MANITOBA. 2008. *Vols de véhicules*, Winnipeg, http://www.mpi.mb.ca/francais/fr_autotheft/fr_ATWATSS.html (site consulté le 27 mai 2009).
- TAYLOR-BUTTS, Andrea, et Angela BRESSAN. 2008. « La criminalité chez les jeunes au Canada, 2006 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, n° 3.
- WALLACE, Marnie, et autres. 2009. *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'Indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, produit n° 85-004 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique.